

**SEPTIÈME
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES**

New York, 13-22 janvier 1998

Vol. I. Rapport de la Conférence



NATIONS UNIES

Département des affaires économiques et sociales

**SEPTIÈME
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES**

New York, 13-22 janvier 1998

Vol. I. Rapport de la Conférence



**NATIONS UNIES
New York, 1998**

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

E/CONF.91/3

Publication des Nations Unies
Numéro de vente : F.98.I.18

ISBN 92-1-200231-5

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE	1 - 14	1
A. Mandat	1	1
B. Ouverture de la Conférence	2 - 4	1
C. Participants	5	1
D. Élection du Président	6 - 7	1
E. Adoption du Règlement intérieur	8	2
F. Adoption de l'ordre du jour	9	2
G. Élection des membres du Bureau autres que le Président	10	2
H. Organisation des travaux	11 - 12	2
I. Pouvoirs des représentants à la Conférence	13 - 14	3
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE	15 - 227	4
A. Séances plénières	15 - 104	4
B. Commission I : Programmes de normalisation nationale	105 - 131	20
C. Commission II : Programmes techniques	132 - 161	26
D. Commission III : Programmes et échanges internationaux	162 - 227	32
III. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE		41
VII/1. Création d'une division francophone		41
VII/2. Huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et vingtième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques		41

VII/3.	Normalisation des noms géographiques et Conférences cartographiques régionales des Nations Unies.....	42
VII/4.	Révision du système de Beyrouth amendé en 1972 pour la translittération de l'alphabet arabe.....	42
VII/5.	Normalisation nationale sur la base des usages locaux.....	42

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
VII/6. Formats et normes pour l'échange des données toponymiques	43
VII/7. Coopération et accords avec le secteur privé	43
VII/8. Liste des noms de pays	44
VII/9. Normalisation des noms géographiques par le biais d'Internet	45
VII/10. Appui	45
VII/11. Matériel pédagogique destiné aux stages de formation à la toponymie	46
VII/12. Stages de formation à la toponymie conjugués aux sessions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	46
VII/13. Liaison avec l'Organisation internationale de normalisation	47
VII/14. Accès aux documents techniques et archivage	47
VII/15. Motion de remerciements	48

Annexes

I. LISTE DES PARTICIPANTS	49
II. RÈGLEMENT INTÉRIEUR	69
III. ORDRE DU JOUR	77
IV. LISTE DES DOCUMENTS	80
V. ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA HUITIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES	90

Chapitre premier

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

A. Mandat

1. La septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques s'est tenue au Siège de l'ONU à New York, du 13 au 22 janvier 1998, conformément à la décision 1997/213 du Conseil économique et social, en date du 1er mai 1997.

B. Ouverture de la Conférence

2. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux représentants et a parlé de l'importance de la Conférence et de son utilité pour les travaux de l'ONU. Il a ensuite présenté M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint au Département des affaires économiques et sociales.

3. En ouvrant la Conférence, M. Desai a souhaité la bienvenue aux représentants et a rappelé l'historique et l'évolution des conférences. Soulignant l'importance de la normalisation des noms géographiques, il a montré que l'existence de noms normalisés facilitait des activités telles que le commerce, la protection civile, l'aménagement local et régional, le maintien de la paix, le tourisme et la préservation du patrimoine culturel. Il a aussi insisté sur la nécessité de la formation dans le domaine de la toponymie.

4. Le Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, M. Hermann Habermann, a ensuite pris la parole pour présenter brièvement les activités et le mandat de sa division. Il s'est déclaré satisfait de la décision administrative que le Secrétariat avait prise peu avant d'intégrer au mandat de la Division de statistique l'ensemble des activités et responsabilités cartographiques du Département des services d'appui et de gestion pour le développement. Cela renforcerait, a-t-il dit, les synergies existant entre les bases de données très complètes relatives aux questions économiques et sociales et aux activités cartographiques, leurs bases de données complexes et le rôle et l'importance largement reconnus des systèmes d'information géographique, des infrastructures mondiales de données spatiales et des techniques et systèmes électroniques de télécommunications.

C. Participants

5. La Conférence a réuni 211 représentants et observateurs de 71 pays, 5 institutions spécialisées, une organisation intergouvernementale, 2 organisations scientifiques internationales et 3 autres organisations, 4 observateurs et 2 unités du Secrétariat de l'ONU. La liste des participants

figure à l'annexe I.

D. Élection du Président

6. La Conférence a élu comme Président M. Peter Raper (Afrique du Sud). M. Raper a remercié la Conférence de l'honneur qu'elle lui faisait.

7. Le Président de la sixième Conférence, M. Abdelhadi Tazi, a parlé des réalisations accomplies depuis cette conférence et félicité le Président de la septième Conférence pour son élection.

E. Adoption du Règlement intérieur

8. La Conférence a examiné le Règlement intérieur publié sous la cote E/CONF.91/2 et l'a accepté après y avoir apporté une modification : à l'article 6, le nombre de vice-présidents a été ramené de trois à deux. Le Règlement intérieur est reproduit à l'annexe II.

F. Adoption de l'ordre du jour

9. La Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/CONF.91/1 (voir annexe III).

G. Élection des membres du Bureau autres que le Président

10. La Conférence a élu le Bureau suivant :

Premier Vice-Président : Sylvie LEJEUNE (France)

Second Vice-Président : Brahim ATOUI (Algérie)

Rapporteur : Roger L. PAYNE (États-Unis)

Rédacteur en chef : Helen KERFOOT (Canada)

H. Organisation des travaux

11. Les représentants suivants ont été élus membres des bureaux des trois commissions de la Conférence :

Commission I : programmes nationaux

Président : Botlov HELLELAND (Norvège)

Vice-Président : Bela POKOLY (Hongrie)

Rapporteur : Randall FLYNN (États-Unis)

Normalisation nationale (point 5)

Exonymes (point 10)

Commission II : programmes techniques

Président : Naftali KADMON (Israël)

Vice-Président : John PARKER (Australie)

Rapporteur : Gerd QUINTING (États-Unis)

Fichiers de données toponymiques (point 6)

Terminologie de la normalisation des noms géographiques (point 7)

Commission III : programmes et échanges internationaux

Président : Ferjan ORMELING (Pays-Bas)

Vice-Président : Peeter PÄLL (Estonie)

Rapporteur : Juliette M. MOORE (États-Unis)

Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté
(point 11)

Systèmes d'écriture et principes de prononciation (point 12)

Sites Web toponymiques (point 13)

Enseignement et pratique en matière de toponymie (point 14)

Coopération avec des organismes nationaux et internationaux et d'autres
organes (point 15)

Noms de pays (point 16)

12. Les points 1 à 4, 8, 9 et 17 à 21 ont été examinés en séance plénière.

I. Pouvoirs des représentants à la Conférence

13. La Commission de vérification des pouvoirs, composée du Président, des deux Vice-Présidents, du Rapporteur et du Secrétaire exécutif adjoint, a fait savoir qu'elle avait trouvé les pouvoirs de tous les représentants en bonne et due forme.

14. M. Payne (États-Unis) a annoncé le décès de M. Meredith "Pete" Burrill, l'un des fondateurs du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, qui avait aussi contribué à son développement. Spécialiste éminemment respecté, M. Burrill avait développé de multiples aspects de la toponymie appliquée. Il s'était adressé à la sixième Conférence en 1992. Une minute de silence a été observée en mémoire de M. Burrill et des autres participants aux travaux du Groupe d'experts qui étaient décédés depuis 1992 : M. Rolf Boehme (Allemagne), Mme Pamela Opie-Smith (États-Unis) et M. Per Houda (Norvège).

Chapitre II

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

A. Séances plénières

Rapports des divisions et des gouvernements sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la sixième Conférence (point 4)

15. On a indiqué que, comme cela avait été convenu précédemment, les communications ne seraient présentées en séance plénière que sous la forme de résumés soulignant leurs points essentiels; les communications elles-mêmes pourraient être consultées pour plus de détails.

16. L'Estonie a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/L.3) que la Commission gouvernementale des noms de lieux avait créé en 1994 un groupe de travail pour conseiller le Gouvernement sur les questions relatives aux noms géographiques. La Loi sur les toponymes, adoptée par le Parlement le 11 décembre 1996, constituait le cadre juridique de la normalisation des noms géographiques. La Commission, transformée ultérieurement en Conseil estonien des noms de lieux, avait établi des réglementations, et le Gouvernement avait chargé l'Institut de la langue estonienne de mener des recherches en onomastique et de faire office d'organe consultatif. D'autres travaux et des progrès étaient signalés à propos de la liste des noms de lieux habités et de l'emploi des noms minoritaires. Des travaux considérables avaient été accomplis dans le cadre du programme cartographique national (à diverses échelles cartographiques), et une base de données numérisées sur les noms géographiques avait été établie. Un site web sur les noms géographiques avait aussi été créé.

17. La Division balte a présenté dans son rapport (E/CONF.91/L.6) un résumé de ses réunions. Elle a indiqué que de nombreux efforts avaient porté sur la formation. Un stage avait eu lieu à Riga (Lettonie) au sujet du traitement informatique des données ainsi que de la normalisation nationale et internationale. Des membres de la Division avaient participé en qualité d'observateurs aux réunions de la Division des pays nordiques (Norden) et de la Division de l'Europe orientale et de l'Asie du Nord et du Centre.

18. Israël a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/L.7) qu'il tenait régulièrement à jour sa base de données toponymiques. Tous les noms géographiques apparaissaient avec leurs points-voyelles, mais ces derniers disparaissaient fréquemment dans les applications cartographiques; il en était de même pour les panneaux de signalisation routière et les avis similaires. Les points-voyelles étaient souvent nécessaires en raison des ambiguïtés qui

risquaient de se produire, notamment avec les noms étrangers. Les nouvelles cartes topographiques à base numérique affichaient les noms en graphie "plene", sans les points-voyelles. Le système officiel de romanisation de l'hébreu faisait l'objet d'un réexamen, car les organisations autres que le Service topographique israélien employaient des versions non officielles. Une commission spéciale se penchait sur la question.

19. La Division des pays (non arabes) de la Méditerranée orientale a signalé dans son rapport (E/CONF.91/L.8) une intense coopération entre divisions, comprenant notamment une participation à des stages de formation en Afrique du Sud et des travaux avec la Division des pays de langue allemande ou néerlandaise sur le glossaire de terminologie toponymique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. Des conférences avaient été données lors de séminaires en Nouvelle-Zélande et en République de Corée. Un manuel complet de toponymie avait été rédigé et serait prochainement imprimé. On a annoncé que Chypre avait demandé à adhérer à la Division.

20. La Finlande a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/L.9) qu'elle avait poursuivi la collecte des toponymes sur le terrain en recueillant des noms saami aussi bien que finnois. Près de 3 millions de noms avaient ainsi été recueillis, dont 300 000 noms minoritaires.

21. Le traitement officiel des noms incombait à l'Institut de recherche sur les langues de la Finlande, qui s'occupait de diverses questions, dont la graphie des noms sur les cartes, la modification des noms de certaines municipalités et d'autres zones administratives, la formation en toponymie, l'emploi des noms étrangers et l'évaluation de la nécessité d'une loi sur les toponymes. Les cartes au 1/20 000 étaient sous forme numérique et il existait un site web. On a annoncé que les autorités n'avaient toujours pas répondu à une demande visant à créer un office toponymique national. On a expliqué que le site web n'était accessible qu'aux Finlandais mais que le site de la base de données des noms nordiques était ouvert à tous.

22. La Slovaquie a fait savoir dans son rapport (E/CONF.91/L.20) que tous les noms figurant sur les cartes au 1/10 000 étaient normalisés. Aucune modification n'avait été apportée à l'organisation chargée de la normalisation, dont les responsabilités étaient réparties entre quatre organes. La politique actuelle encourageait l'ajout des noms minoritaires hongrois entre parenthèses sur les cartes à grande échelle. La base de données informatisées des noms géographiques renfermait tous les noms figurant sur les cartes au 1/10 000 et au 1/50 000. Les médias étaient aussi tenus d'employer les noms géographiques normalisés. Le traitement des langues minoritaires était prescrit dans les directives toponymiques et concernait aussi le hongrois. Aucun nom tzigane, ruthène, ukrainien ou allemand ne figurait sur les applications cartographiques.

23. L'Allemagne a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/L.24) que le Comité permanent des noms géographiques (StAGN) comprenait des experts allemands, autrichiens et suisses et collaborait avec les régions germanophones de Belgique et d'Italie (Trentin-Haut-Adige/Südtirol). Le Comité se réunissait régulièrement deux fois par an. La nomenclature toponymique allemande, disponible sous forme classique ou numérique, comprenait les noms figurant sur les cartes au 1/500 000. Elle avait été étendue aux noms figurant sur les cartes au 1/250 000, mais cette version n'était disponible que sous forme numérique. Les travaux sur une nomenclature concise se poursuivaient, et une liste de noms de la Communauté d'États indépendants (CEI) et des États baltes avait été dressée. Une base de données numériques des noms de pays en allemand était en cours d'actualisation. Les travaux se poursuivaient en vue de remédier aux légères divergences qui existaient entre les noms employés en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Certaines de ces divergences subsistaient néanmoins en raison des décisions prises dans les divers ministères des affaires étrangères. Des sites web avaient été créés ou étaient en cours de création.

24. Le Canada a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/L.31) que le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) avait célébré son centième anniversaire en septembre 1997. Composé de représentants des provinces, des territoires et du Gouvernement fédéral, il se réunissait une fois par an. Un plan stratégique avait été élaboré et mis en place; il portait sur des sujets essentiels tels que la collecte de données, l'automatisation, l'élaboration des politiques, les procédures, la formation, la diffusion d'informations et les activités de diffusion. Les travaux sur le terrain étaient à la charge des gouvernements provinciaux et territoriaux. La base de données informatisées renfermait, pour chaque nom officiel, les attributs du lieu, le statut et d'autres renseignements administratifs et historiques. Des champs de données supplémentaires pouvaient exister aux niveaux provincial et territorial. Le département fédéral responsable du CPCNG et certains gouvernements provinciaux exploitaient des sites web de noms géographiques.

25. Lorsque le nouveau territoire du Nunavut serait établi en 1999, il y aurait quelques problèmes toponymiques à résoudre, mais les procédures déjà mises en place dans les Territoires du Nord-Ouest pourraient être appliquées. Le CPCNG tenait ses pouvoirs d'un décret.

26. La Division des États-Unis d'Amérique et du Canada a mentionné dans son rapport (E/CONF.91/L.32) que deux réunions avaient lieu chaque année en association avec le National States Council (anciennement Western States Council) et la réunion du Comité permanent canadien. D'autres réunions informelles avaient lieu de temps à autre. La coopération portait sur les sujets et les domaines suivants : questions transfrontières, politique relative aux noms autochtones, bases de données numériques et Internet, emploi de signes diacritiques, et formation.

27. La Suède a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/L.45) que, bien que sa seule langue officielle soit le suédois, il y avait des noms minoritaires en finnois et en saami dans les zones où ces langues étaient parlées. Plusieurs administrations avaient le pouvoir de normaliser certaines catégories de noms; il y avait une collaboration entre le Service topographique national et l'Institut de recherche sur les langues et le folklore. Il n'existait pas de nomenclature toponymique suédoise officielle, mais la base de données du Service topographique national était issue d'une carte au 1/50 000.

28. La Lettonie a fait savoir dans son rapport (E/CONF.91/L.49) que son paysage toponymique était complexe car il contenait des couches parallèles de noms en quatre langues : live, allemand, russe et letton. Les aspects allemands et russes avaient été virtuellement remplacés par le letton. Des experts lettons avaient participé aux activités de la Division balte, et la Lettonie avait accueilli un stage de formation en 1997. Une base de données informatisées tirées principalement de la carte au 1/50 000 était en cours d'élaboration. Les noms livoniens étaient acceptés, surtout à des fins historiques, et les noms en dialecte latgalien l'étaient aussi lorsqu'il y avait lieu. La principale question était la normalisation des noms des villages.

29. La République islamique d'Iran a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/L.58) que la nomenclature toponymique nationale avait été élaborée à partir d'une carte au 1/250 000 et qu'elle faisait actuellement l'objet d'une révision complète. La première partie de ce projet portait sur la province de Yasd. La Division des pays (non arabes) de l'Asie du Sud-Ouest avait tenu cinq réunions à Téhéran, dont la dernière en 1994. Parmi les autres activités, il y avait l'élaboration de nomenclatures toponymiques pour les communes, les "montagnes" et les "cours d'eau". La normalisation des noms incombait au Ministère de l'intérieur, mais si certains noms de divisions administratives ou de grandes villes posaient des problèmes importants, il fallait éventuellement une décision du Parlement.

30. La Hongrie a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/L.44) que la Commission des noms géographiques était un organe interministériel établi au Ministère de l'agriculture. La nouvelle loi sur la topographie et la cartographie avait permis de mieux faire connaître la Commission. Une nouvelle série complète de directives orthographiques avait été élaborée. Les travaux se poursuivaient sur la mise en place d'une base de données informatisées contenant les noms tirés d'une carte au 1/10 000. Une loi de 1993 sur les minorités ethniques et nationales permettait la conservation du patrimoine culturel et linguistique C c'est-à-dire aussi des noms. Le glossaire de terminologie toponymique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et les résolutions de la sixième Conférence avaient été traduits en hongrois.

31. La République tchèque a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/L.50) que la normalisation nationale des noms incombait au Ministère de l'intérieur, au Ministère de l'aménagement régional, au Bureau tchèque de la topographie, de la cartographie et du cadastre, et aux bureaux du cadastre. Les Directives toponymiques à l'usage des correcteurs cartographiques et autres correcteurs avaient été publiées en 1997. En 1994, une base de données numériques avait été établie à partir de la série de cartes au 1/10 000. La République tchèque participait régulièrement aux travaux de la Division de l'Europe orientale, centrale et du Sud-Est et avait pris part à un colloque international sur les noms géographiques qui s'était tenu à Vienne en 1996.

32. L'Ukraine a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/L.51) que le Conseil national des noms géographiques, créé en 1993, était chargé de tous les aspects de la normalisation des noms dans le pays. Des glossaires des principaux noms géographiques du monde avaient été publiés à l'usage scolaire. Le système de romanisation destiné à transcrire l'alphabet cyrillique ukrainien avait été présenté au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques en 1996 et serait prochainement soumis au Gouvernement. Une base de données informatisées sur les noms géographiques était en cours de création à partir d'une carte au 1/100 000.

33. La Slovénie a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/L.52) que le Conseil exécutif avait nommé en 1986 une Commission de normalisation des noms géographiques, sur la suggestion et avec les encouragements de l'Office de topographie et de cartographie et de la Société géographique slovène. Le Gouvernement avait reconduit le mandat de la Commission en 1995. Une nomenclature des noms officiels des communes avait été publiée. Les noms normalisés étaient issus des cartes aux 1/25 000, 1/10 000 et 1/5 000. Environ 200 000 noms de diverses sources n'avaient pas encore été normalisés. La Commission s'occuperait de ces questions. Les noms minoritaires avaient posé des problèmes complexes, mais la coopération avec les spécialistes locaux avait permis de faire figurer les noms corrects sur la carte, suivis du nom slovène secondaire. Des travaux avaient eu lieu afin d'utiliser la base de données des noms géographiques dans un système d'information géographique (SIG), et la Commission de normalisation des noms géographiques avait créé un site web pour diffuser des informations sur la normalisation des noms. Des experts locaux collaboraient étroitement depuis de nombreuses années avec le Gouvernement et la Commission des noms géographiques; ils représentaient la compétence locale dans les zones multilingues. Les recherches se poursuivaient sur le système de translittération des noms slovènes qui n'étaient pas en alphabet latin, mais on avait fait appel à de nombreuses sources gouvernementales et privées étrangères. La forme originale apparaissait le plus souvent possible, souvent accompagnée de la traduction slovène entre parenthèses.

34. L'Afrique du Sud a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/L.53) que,

depuis 1994, le nombre de provinces était passé de quatre à neuf, et les langues officielles de 2 à 11. Cette évolution avait eu et continuerait d'avoir une grande incidence sur la toponymie dans le pays. Tous les noms des 11 langues officielles étaient des endonymes car ils étaient originaires du pays. En général, les noms ou formes de nom préférentielles étaient approuvés officiellement compte tenu de la langue locale prédominante. En Afrique du Sud, chaque langue avait une graphie fixe.

35. La Pologne a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/L.54) qu'elle n'avait pas encore d'organisme officiel chargé de la normalisation des noms géographiques, mais que deux commissions établissaient les noms : une pour les noms polonais et l'autre pour les noms étrangers. Des noms étaient en cours de collecte pour une base de données informatisées relative à une carte au 1/10 000. Plusieurs publications contenant des listes de noms et des principes directeurs avaient paru. Des experts polonais avaient participé à toutes les réunions de la Division de l'Europe orientale, centrale et du Sud-Est et, en qualité d'observateurs, à celles de la Division de l'Europe orientale et de l'Asie du Nord et du Centre et de la Division balte. En 1994, la Commission cartographique de la Société géographique polonaise avait tenu une session spéciale sur une base de données de noms géographiques destinée à la correction des cartes topographiques.

36. L'Autriche a signalé dans son rapport (E/CONF.91/L.61) que le Conseil des noms géographiques avait tenu plusieurs réunions au cours des deux dernières années. Un colloque sur les noms géographiques avait été organisé à l'occasion de la centième réunion du Comité permanent des noms géographiques (StAGN) et de la célébration du millénaire de l'Autriche. Outre les noms officiels et les attributs des lieux, la base de données informatisées (GEONAM) contenait des instructions relatives à l'emplacement type des noms sur les cartes. La révision du livre des noms de lieux historiques du Burgenland avait considérablement progressé, et l'on espérait publier la nouvelle édition dans trois ans environ. Il y avait aussi des projets locaux de cartes historiques et des publications sur les travaux relatifs à la tradition des toponymes en Autriche et en Italie (Trentin-Haut-Adige/Südtirol) depuis 1200.

37. L'Australie a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/L.66) que le Comité australien des noms géographiques coordonnait les activités toponymiques dans le pays. Chaque État et territoire australien était responsable de sa toponymie et adoptait à cette fin une législation et des procédures qui lui étaient propres.

Le Comité avait pour mission d'"élaborer des normes et des directives nationales concernant les noms géographiques pour étayer l'infrastructure des données spatiales nationales australiennes". Ses activités, notamment celles qui faisaient suite à ses réunions biennales, faisaient l'objet d'un rapport au Comité intergouvernemental australien de topographie et de cartographie. Elles avaient notamment comporté l'élaboration d'une nomenclature nationale et de

directives toponymiques, la diffusion d'informations sur Internet, un travail sur les noms de lieux autochtones, un projet sur les toponymes nationaux, une liaison internationale et la mise au point d'un plan stratégique.

38. La Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest a signalé dans son rapport (E/CONF.91/L.67) qu'elle avait tenu trois réunions au cours desquelles des communications avaient été présentées et des projets tels que la carte des toponymes de la Division au 1/10 500 000 avaient été examinés. Le stage de formation en toponymie qui devait se tenir à Darwin en 1997 avait été reporté, et l'on espérait qu'il aurait lieu au milieu de 1998.

39. La Chine a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/INF.23) que la fonction de normalisation des noms avait été transférée au Ministère des affaires civiles et que les responsabilités aux niveaux des provinces, des municipalités et des cantons avaient été confiées aux administrations locales. De nombreuses publications sur divers aspects de la toponymie avaient paru. Depuis 1989, 10 stages de formation avaient eu lieu et 1 100 étudiants environ y avaient assisté; tous les aspects de la toponymie appliquée, y compris la romanisation, étaient traités. Une base de données informatisées de noms tirés d'une carte au 1/1 000 000 était actuellement étendue jusqu'au 1/250 000. En 1994, un colloque international avait eu lieu sur les noms de minorités nationales dans la province du Yunnan; plus de 50 communications y avaient été présentées.

40. Le Japon a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/INF.4) qu'il y avait peut-être plus de 10 millions de noms en usage dans le pays, mais que seulement un million environ avaient été recueillis pour les cartes au 1/25 000. Il n'existait actuellement aucun organisme unique pour les noms géographiques, mais divers organismes s'efforçaient de coopérer et de coordonner leurs activités. Il y avait cependant des règles concernant la normalisation des zones habitées, des "montagnes", des entités sous-marines et des entités dans l'Antarctique. En 1997, une nomenclature concise avait été élaborée pour les cartes au 1/1 000 000.

41. L'Argentine a signalé dans son rapport (E/CONF.91/INF.6) que l'Instituto Geográfico Militar (IGM) était chargé de tous les aspects de l'activité géographique nationale et qu'il y avait des publications officielles et des cartes à diverses échelles. De nombreuses provinces élaboraient des cartes à très grande échelle. Les Services hydrographiques de la marine s'occupaient des noms des entités maritimes et participaient aux travaux sur les noms des entités dans l'Antarctique. Ils avaient un site web où ils présentaient leurs rapports. Les détails toponymiques seraient prochainement inclus; pour l'instant, ils étaient disponibles sous forme graphique et numérique.

42. Les États-Unis ont déclaré dans leur rapport (E/CONF.91/INF.7) que le Board on Geographic Names des États-Unis, créé en 1890, avait été établi sous sa forme

actuelle en vertu du droit public en 1947. Il était divisé en commissions chargées des questions nationales et des questions étrangères, avec des comités consultatifs pour les noms des entités sous-marines, les noms dans l'Antarctique et les noms des entités extraterrestres. La plupart des activités portant sur les noms étrangers qui avaient eu lieu depuis 1992 concernaient l'élaboration et l'amélioration des bases de données et la création d'un site web se prêtant à des recherches complètes. Plus de 20 nomenclatures révisées des noms étrangers avaient paru depuis 1992, et le guide des systèmes de romanisation avait été révisé. À propos des noms intérieurs, la publication Principles, Policies, and Procedures : Domestic Geographic Names avait été remaniée, et des décisions avaient été proposées pour plus de 1 500 noms depuis 1992. Plus de 400 000 entrées avaient été ajoutées à la base de données toponymiques informatisées. La nomenclature nationale numérisée avait été publiée et le site web permettant des recherches complètes était devenu opérationnel. Les États-Unis prenaient une part active aux stages de formation organisés en Amérique centrale et en Amérique du Sud, en Afrique du Sud et en Lettonie. Des experts assistaient, en qualité d'observateurs, aux réunions de la Division de l'Europe orientale et de l'Asie du Nord et du Centre et à celles de la Division balte.

43. À propos du changement de politique concernant l'emploi de signes diacritiques, ces signes pouvaient être utilisés s'ils figuraient dans l'alphabet latin. Certains États considéraient les "entités négligeables" comme trop petites pour être nommées; cette politique n'était pas appliquée par le Board.

44. Le Royaume-Uni a expliqué dans son rapport (E/CONF.91/INF.17) son nouveau système d'organisation administrative. Ce système était en place au pays de Galles et en Écosse, mais il ne serait sans doute pas achevé en Angleterre avant avril 1998, car il comportait deux niveaux dans certaines zones et un dans les autres. Il avait été mis en place progressivement, de sorte qu'il n'existait aucune série officielle de cartes indiquant les unités administratives définitives.

45. La Suisse a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/CRP.3) qu'elle n'avait pas d'organisme central pour la normalisation des noms géographiques mais qu'il existait cinq organismes différents au niveau fédéral. La plupart des activités se déroulaient aux niveaux cantonal et local. La base de données informatisées avait été étoffée en permanence, et les champs de données incluaient le nom tel qu'il figurait sur la carte nationale, l'altitude (dans la plupart des cas), les attributs du lieu, et la localisation. En 1996, le rhéto-roman avait été reconnu comme langue officielle. La loi ne mentionnait pas spécifiquement les activités relatives aux noms géographiques, surtout parce que ces noms étaient déjà officiels. Il y avait eu une intense coopération avec le StAGN, qui s'occupait de normaliser les noms géographiques en allemand.

46. La République de Corée a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/CRP.6) que l'organisme public de normalisation des noms géographiques avait été créée en 1981, en application d'une loi sur la topographie. Il y avait trois niveaux : une commission centrale; des commissions spéciales pour les villes, les centres métropolitains et les provinces; et des commissions pour les petites villes, les districts et les cantons. La République de Corée avait organisé huit séminaires et conférences sur des questions internationales depuis 1992.

47. La France a mentionné dans son rapport (E/CONF.91/CRP.10) ses travaux de mise à jour de la carte de base et de publication de cartes touristiques à grande échelle. La base de données consacrée aux noms des communes, cantons et régions était achevée, et toutes les administrations étaient tenues d'adopter les noms officiels. La liste des noms de pays et de capitales était tenue à jour, et un glossaire de termes dialectaux avait été élaboré. La traduction française du glossaire de terminologie toponymique avait été achevée, en coopération avec la Commission de toponymie du Québec.

48. Des débats ont ensuite eu lieu sur les systèmes de translittération employés pour les pays arabophones d'Afrique du Nord. Deux systèmes étaient en usage : certains pays d'Afrique du Nord utilisaient un système français approuvé par les parties concernées; et les autres pays arabophones utilisaient le système de Beyrouth amélioré. La Ligue des États arabes souhaitait proposer l'adoption d'un système universel, qui était prêt à l'exception de divergences mineures sur quatre caractères : j, d , dh et q.

49. La Grèce a signalé dans son rapport (E/CONF.91/CRP.12) qu'elle n'avait pas encore d'organe centralisé chargé de recueillir, d'enregistrer et de normaliser les noms géographiques mais que ces différentes tâches étaient réparties entre diverses administrations selon les catégories de noms. Un groupe de travail avait été créé en 1997 afin d'étudier le statut, la structure et les fonctions d'un organisme toponymique national. La détermination des noms officiels incombait au Ministère de l'intérieur. Les cartes officielles étaient réalisées par le Service géographique militaire grec et le Service hydrographique naval grec. Une nouvelle édition de la Nomenclature grecque avait paru en 1997, et une base de données informatisées correspondante était actualisée en permanence. Les noms géographiques figuraient dans la nomenclature en dimotiki ou katharevousa et même sous forme archaïque ou étrangère dans certains cas.

50. Les Pays-Bas ont indiqué dans leur rapport (E/CONF.91/CRP.13) que les noms officiels existaient sous forme numérique depuis 1988 sur la base d'une carte au 1/50 000, mais que la liste avait été étoffée récemment sur la base d'une carte au 1/25 000. Depuis 1992, il y avait eu d'importantes activités de formation, notamment une participation à des stages en Afrique du Sud et des conseils à l'intention de la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique Sud-Ouest. Les

noms frisons étaient de plus en plus utilisés; ils devenaient officiels et apparaissaient sur les cartes topographiques.

51. Dans son rapport (E/CONF.91/CRP.14), la Division des pays de langue allemande ou néerlandaise a indiqué qu'elle avait tenu cinq réunions depuis 1992, avec notamment les points suivants à l'ordre du jour : directives toponymiques, glossaire de terminologie toponymique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, formation, exonymes, noms de pays, et activités toponymiques diverses avec les pays membres. Elle avait participé au colloque organisé à l'occasion de la centième réunion du StAGN et aux activités de célébration du millénaire de l'Autriche. Un glossaire allemand de terminologie toponymique établi à partir de la version 2 du glossaire du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques avait été publié.

52. La Norvège a souligné dans son rapport (E/CONF.91/CRP.15) que les principes essentiels de la Loi norvégienne sur les noms de lieux (1990) étaient la prononciation locale et la graphie actuelle. Les mêmes principes s'appliquaient aux zones plurilingues. Le Ministère des affaires culturelles avait mis sur pied des services consultatifs sur les noms régionaux afin d'aider l'Institut cartographique norvégien et les autres organismes publics dans le domaine de la normalisation des noms. Près de 750 000 noms avaient été recueillis dans le cadre de projets au niveau des cantons; bon nombre d'entre eux concernaient des "microtoponymes", c'est-à-dire des petites entités telles que des noms de champs et autres lieux-dits qui ne figuraient pas nécessairement sur les cartes. Ces noms devraient faire l'objet d'un débat ultérieurement. La Norvège a fait observer que le terme "microtoponyme" ne figurait pas dans le glossaire de terminologie du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. On n'avait pas encore analysé la plupart des noms figurant sur les cartes au 1/50 000 pour déterminer s'ils étaient conformes à la Loi sur les toponymes. L'Institut cartographique norvégien était chargé de mettre en place une base de données contenant des noms conformes à cette loi; cette base de données serait accessible au public. Les noms existant dans les zones plurilingues devaient être traités exactement de la même façon que les noms norvégiens, mais des questions restaient à résoudre au sujet des langues minoritaires : saami du Nord, saami de Lule, saami du Sud et kven (finnois). Une conférence sur les noms étrangers dans les pays nordiques avait eu lieu à Oslo en mai 1997, sous l'égide de la Division des pays nordiques (Norden).

53. La Fédération de Russie a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/CRP.18) que les procédures de normalisation toponymique avaient subi de profonds changements depuis 1992 et que les priorités suivantes avaient été fixées : amélioration des procédures, élaboration d'un projet de loi, rédaction de manuels et de documents de référence, révision du système de translittération appliqué à la cartographie, mise en place d'une base de données numériques et coopération avec les autres pays. En 1994, une commission interministérielle avait été créée

afin de normaliser l'usage des noms géographiques. Elle avait élaboré des principes et des procédures relatifs à la collecte des données. Un projet de loi sur la dénomination des objets géographiques avait été déposé devant la Douma et approuvé en mars 1997. En décembre 1997, il avait été signé par le Président de la Fédération de Russie. Il y avait donc désormais un fondement juridique dans le domaine toponymique.

54. L'Algérie a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/CRP.19) que l'Institut national de cartographie avait été chargé de sélectionner les noms à faire figurer sur les cartes. Conscient des diverses résolutions de l'ONU sur la normalisation des noms géographiques, le Conseil national de l'information géographique, créé depuis peu, constituerait un comité national permanent de la toponymie en 1998. Deux livres sur la toponymie en Algérie avaient paru récemment.

55. L'ex-République yougoslave de Macédoine a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/CRP.23) que quelque 300 000 noms géographiques avaient été recueillis à partir de cartes à des échelles diverses, y compris au 1/25 000 et à des échelles plus petites. Une base de données numériques était en préparation pour ces noms. Le pays avait aussi participé à la quatorzième session de la Division de l'Europe orientale, centrale et du Sud-Est, qui s'était tenue à Budapest en 1997.

56. Cuba a fait savoir dans son rapport (E/CONF.91/CRP.24) qu'elle avait un comité national des noms géographiques depuis 1987. Le décret 150 de 1989 préconisait la réorganisation des noms géographiques grâce à l'élargissement des procédures et à l'instauration d'un fondement juridique et d'un processus d'approbation des noms. Des procédures d'enquête et de collecte de noms géographiques avaient été mises en place. Un dictionnaire géographique serait publié en 1998, et une base de données numériques était en cours de création; elle devrait être accessible dans le courant de 1998.

57. Chypre a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/CRP.25) que l'organisme chargé d'officialiser les noms avait été créé en 1977 et que l'application du système de romanisation ELOT 743 avait été rendue obligatoire en 1988. De nombreux noms avaient une origine culturelle ancienne et remontaient à 2 500 ans. Des cartes touristiques avec les noms officiels avaient été conçues aux échelles de 1/5 000, 1/15 000 et 1/50 000. La Gazetteer of Cyprus (volume I), qui était la nomenclature officielle, avait été achevée et mise à la disposition du public. Une nomenclature concise comprenant environ 2 000 noms était disponible, et de nombreux glossaires thématiques étaient en préparation. Le système de translittération ELOT 743, approuvé par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, était utilisé.

58. Le Maroc a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/CRP.26) que les noms

géographiques revêtaient pour lui une grande importance, surtout pour les applications cartographiques, les panneaux de signalisation, le patrimoine culturel et les applications socio-économiques. Il faisait donc des efforts considérables pour normaliser ses noms conformément aux résolutions et recommandations de l'ONU. Cette normalisation incombait surtout à l'organisation chargée des activités cadastrales et cartographiques. Les recherches universitaires constituaient aussi un apport précieux, et elles avaient donné lieu à la publication de livres et de thèses sur la normalisation des noms. Les objectifs principaux étaient l'emploi des noms géographiques normalisés sur les cartes courantes et les cartes spéciales, sur les nouvelles cartes au 1/25 000, sur les cartes révisées, et sur le fond de carte du pays. Le Comité national avait organisé des réunions internationales par le biais des universités et était en contact avec la Ligue des États arabes et la Commission de la langue arabe. La nouvelle situation administrative avait fait l'objet d'une publication officielle, et une carte officielle de ce découpage paraîtrait prochainement. La période de mai 1997 à mai 1998, qui était l'année officielle d'Ibn Batutta, donnait lieu à de nombreuses célébrations. L'aéroport de Tanger avait été rebaptisé aéroport international Ibn Batutta, et un timbre commémorant cette année avait été émis.

59. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que la nouvelle situation administrative marocaine avait entraîné une certaine confusion. Plus particulièrement, les préfectures et les provinces semblaient figurer à la fois comme des divisions administratives de premier et de deuxième ordre. On a expliqué que le découpage actuel était en cours de normalisation et que l'ordre hiérarchique était le suivant : région, province, préfecture, commune urbaine/rurale.

60. Le représentant du Maroc a expliqué que le système de translittération en usage était le système de Beyrouth amendé en 1972. Tiré de l'Encyclopédie de l'Islam au début du siècle, il avait été transformé en 1972. À la troisième Conférence des Nations Unies, qui s'était tenue en 1977, son usage avait été accepté, sauf pour quatre caractères.

61. Le représentant du Maroc a confirmé qu'un système modifiant le système de Beyrouth amendé serait vraisemblablement proposé.

62. Le représentant de l'Algérie a indiqué qu'il pourrait y avoir une résolution demandant l'organisation d'une conférence des pays arabes pour résoudre le problème. Il a ajouté qu'un comité national de la toponymie serait créé en 1998. À partir de juillet 1998, toutes les cartes publiées officiellement seraient en arabe seulement.

63. La Croatie a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/CRP.38) qu'elle n'avait pas d'organisme national chargé de la normalisation des noms géographiques mais

qu'elle s'efforçait d'en créer un. Le Parlement était en train de se prononcer sur les noms des divisions administratives, et les noms des communes étaient décidés par le Conseil des cantons. Les juridictions locales décidaient des noms des rues et des places, mais les noms des entités physiques n'étaient pas encore normalisés. L'organisme de cartographie, qui avait été réorganisé, réalisait des cartes topographiques au 1/25 000 et au 1/5 000. Il y avait un organisme cartographique militaire et un bureau de la cartographie hydrographique. La langue officielle était le croate, mais les noms en langue minoritaires pouvaient être employés avec l'autorisation des juridictions locales; de tels noms existaient en Istrie (noms italiens) et dans le Bjelovar et le Daruvar (noms tchèques). Quelques recherches sur les thèmes toponymiques avaient été faites par des linguistes, des géographes et des cartographes, mais la collaboration avec les cartographes était encore modeste. Une nomenclature des "établissements" avait été publiée.

64. Le Nigéria a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/CRP.42) qu'un comité de travail sur la normalisation des noms cartographiques et des noms de lieux avait été créé au début des années 70 et que trois éditions de la nomenclature nationale avaient été publiées depuis. Le Comité national de la normalisation des noms cartographiques et des noms de lieux avait été institué par un décret de 1989. Il avait formulé et établi des principes, des politiques et des procédures ainsi que des directives toponymiques. Bien que le ralentissement de l'économie nationale ait nui à ses activités, il avait fallu relancer celles-ci pour les besoins du SIG. Le pays était presque entièrement couvert par des cartes au 1/50 000, qui servaient de base à la troisième édition de la nomenclature nationale. En raison de modifications administratives importantes, il y avait beaucoup d'activités sur le terrain. Lorsqu'elles seraient achevées, la quatrième édition de la nomenclature nationale serait publiée, sans doute en 1998. Elle servirait de fondement pour la création d'une base de données informatisées, à laquelle seraient ajoutés des noms provenant de diverses sources supplémentaires. Le représentant du Nigéria a souligné l'importance d'une formation permanente et déclaré qu'une formation très utile avait été reçue en 1980 dans les bureaux du Board on Geographic Names des États-Unis.

65. La Roumanie a signalé dans son rapport (E/CONF.91/CRP.44) qu'elle avait poursuivi ses activités toponymiques sur le terrain pour recueillir les noms à utiliser sur la série de fonds de carte au 1/25 000. L'Atlas géographique historique de la Roumanie avait paru en 1996, et les deux premiers volumes de l'Encyclopédie géographique de la Roumanie avaient paru en 1996 et 1997. Pour le centième anniversaire du Grand dictionnaire géographique de la Roumanie, la Société géographique de Roumanie préparait une nouvelle édition. Une nomenclature nationale était en préparation à l'Institut géographique roumain, et la version roumaine du glossaire de terminologie toponymique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques était en cours de réalisation. Des stages de toponymie avaient été organisés pour appuyer le

travail de terrain, et le Bureau national du cadastre, de la géodésie et de la cartographie, créé en 1996, était en train d'étudier la possibilité de devenir l'organisme toponymique national. Les langues minoritaires étaient prises en compte sur les cartes et dans la nomenclature.

66. Le Pérou a déclaré dans son rapport (E/CONF.91/CRP.45) que diverses circonstances historiques avaient influé sur la normalisation des noms géographiques. De nombreux noms autochtones avaient été transformés par les explorateurs et les premiers colons, et certains éléments de langues africaines avaient été introduits. L'acquisition de l'indépendance avait eu un effet sur la toponymie. Au Pérou, les noms géographiques étaient déterminés conformément aux accords internationaux avec les pays voisins. L'Institut géographique national, responsable de la cartographie nationale depuis 1921, était devenu, de fait, l'organisme chargé des noms géographiques car les noms figurant sur ses produits cartographiques étaient utilisés par tous les autres organismes. La toponymie normalisée était établie à partir d'entretiens réalisés sur le terrain, vérifiés au moyen d'autres sources. Des problèmes particuliers restaient à résoudre en raison des divers dialectes des langues vernaculaires et des références idiomatiques existant dans ces langues. On s'occupait aussi du problème des nombreux noms redondants, notamment les noms de rue dans les agglomérations. La toponymie péruvienne était très variée et complexe. Le représentant a souligné l'importance de la formation et évoqué les bons résultats du cours de toponymie appliquée qui s'était tenu à Lima en 1995, sous les auspices de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire. Il y avait lieu de penser que certains noms étaient d'origine arabe, mais des recherches plus approfondies étaient nécessaires sur cette question.

Mesures prises ou proposées pour assurer l'application
des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur
la normalisation des noms géographiques (point 8)

67. Les États-Unis ont expliqué dans un rapport (E/CONF.91/INF.12) leur système d'organismes de toponymie au niveau des États. Sur 50 États, 42 avaient un tel organisme. Le Conseil fédéral s'appuyait sur leurs recommandations pour faire utiliser et accepter les noms au niveau local, ce qui revêtait une extrême importance. Dans les huit États dépourvus d'organisme, il y avait un contact direct avec l'administration locale.

68. Le représentant du Canada a indiqué que le recueil des résolutions adoptées par les six Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/CONF.91/CRP.1) avait été actualisé. Ces résolutions étaient classées par sujet et par conférence. On pouvait aussi les consulter en anglais et en français sur le site web des noms géographiques du Canada.

69. Le représentant de l'Afrique du Sud a signalé que le recueil des documents

des Nations Unies sur les noms géographiques avait été traduit en arabe. Les versions chinoise, espagnole et française étaient en préparation. De la sorte, les résolutions de l'ONU sur la normalisation des noms géographiques et les autres documents pertinents seraient accessibles aux utilisateurs de noms géographiques dans la plupart des pays du monde. Des articles sur le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et la normalisation des noms géographiques figuraient dans des publications qui avaient paru à Berlin et à Helsinki, et des communications sur ce sujet étaient présentées à divers congrès et séminaires internationaux.

Célébration du trentième anniversaire de la première Conférence
des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques
(point 9)

70. Le Président a appelé l'attention sur le fait que l'un des représentants de Chypre, Menelaos Christodoulou, avait participé aux sept conférences. Il a rappelé et souligné les réalisations techniques et autres accomplies par les États Membres ainsi que les travaux des commissions au cours des 30 dernières années.

71. Le représentant de l'Iran a présenté une communication (E/CONF.91/L.59) qui mettait l'accent sur les réalisations et les contributions de deux personnages qui étaient des érudits, des géographes et des toponymistes : Nasser-e Khosrow et Istakhri. Le premier, qui avait publié un récit de ses voyages, découvertes et observations en 1051, avait apporté une précieuse contribution aux connaissances géographiques de son époque et surtout aux débuts de la toponymie en enregistrant et en décrivant plus de 750 noms géographiques. Le second avait aussi beaucoup voyagé et avait acquis une réputation d'éminent géographe et toponymiste. Auteur d'observations fines et pertinentes, il avait souvent été cité par de nombreux spécialistes après lui. Ses livres restituaient intégralement ses observations précises, qui portaient notamment sur le nom et le lieu de chaque objet géographique. Une carte des routes suivies par Nasser-e Khosrow a été distribuée (E/CONF.91/L.59/Add.1).

72. Le représentant du Royaume-Uni a loué la communication sur les toponymistes iraniens, dont il a souligné la pertinence et l'utilité. Il a posé une question le nom Darya-ye-Khazar (mer Caspienne). On a expliqué que le nom historique était Darya-ye-Qazvin mais que l'Iran utilisait le nom Darya-ye-Khazar à l'intérieur du pays et le nom Darya-ye-Mazandaran pour la cartographie internationale.

73. Le représentant d'Israël a présenté un résumé d'une communication très approfondie sur Ptolémée (E/CONF.91/L.14), qui faisait le pont entre l'antiquité et les travaux actuels du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. Ptolémée, dont les travaux revêtaient une importance majeure,

était à l'origine d'innovations dans les domaines de la géographie, de l'histoire, de la cartographie, de la linguistique et de la toponymie. Il avait décrit les conditions matérielles et culturelles des pays ainsi que les questions de phonétique et de conversion des noms d'une langue à l'autre. Ses applications cartographiques étaient notamment l'introduction des coordonnées et de l'altitude, la représentation de l'espace en trois dimensions, auquel il avait ajouté un ordre de priorité ou un ordre historique constituant la quatrième dimension de l'évolution dans le temps. Son oeuvre maîtresse dans ce domaine était Geographia ou Cosmographia, qui se composait de huit livres. Le premier et le dernier portaient sur la méthodologie, et les autres contenaient la liste et la description de plus de 8 000 noms géographiques avec leurs coordonnées. Le livre huit était suivi d'un atlas composé de cartes où les noms de lieux étaient indiqués avec leur longitude et leur latitude et qui reposait pour la première fois sur un système de coordonnées. L'exposé a été suivi d'une projection de diapositives représentant une partie des travaux de Ptolémée.

74. Le Maroc, dans son rapport (E/CONF.91/CRP.26), a noté l'importance des Conférences et rappelé de nombreuses réalisations auxquelles elles avaient donné lieu depuis 30 ans. Le représentant du Maroc a aussi cité les noms des Présidents de chaque conférence :

Première Conférence, 1967 C M. Meredith "Pete" Burrill (États-Unis);

Deuxième Conférence, 1972 C M. H. A. G. Lewis (Royaume-Uni);

Troisième Conférence, 1977 C M. L. Mavridis (Grèce);

Quatrième Conférence, 1982 C M. D. P. Blok (Pays-Bas);

Cinquième Conférence, 1987 C M. Jean-Paul Drolet (Canada);

Sixième Conférence, 1992 C M. Abdelhadi Tazi (Maroc);

Septième Conférence, 1998 C M. Peter E. Raper (Afrique du Sud).

75. Le représentant du Maroc a présenté une communication (E/CONF.91/CRP.35) résumant les exploits et les contributions de l'érudit accompli, respecté et révééré qu'avait été Ibn Batutta, grand voyageur qui avait parcouru l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, l'Inde et la Chine, avant de revenir au Maroc. Il s'était aussi rendu dans le sud de l'Europe et dans d'autres régions de l'Afrique de l'Ouest. Il avait consigné avec talent ses voyages et ses observations. Ses récits lucides révélaient de fines observations qui faisaient de lui un géographe et un toponymiste exceptionnels. Ses observations et ses analyses importantes avaient été diffusées dans les grandes cultures du monde et ses travaux avaient été traduits en plus de 20 langues. Il avait été le premier

à transcrire correctement de nombreux noms géographiques et en avait cité plus de 1 000. Ses travaux étaient appréciés pour leur grande crédibilité.

76. Le Président a invité M. Randall, observateur des États-Unis, à donner son point de vue sur un exposé fait par M. Burrill à la sixième Conférence. M. Burrill, l'un des fondateurs du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, avait été chargé de formuler de nombreux sujets examinés par le Groupe. Dans son exposé, il avait mis en relief divers aspects du Groupe, notamment son utilité et son évolution. Ses remarques seraient publiées dans le prochain bulletin du Groupe.

Réunions et conférences : Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques [point 17 a)]

77. Aucune communication n'a été présentée pour le point 17 a).

78. Le Président a rappelé que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques avait tenu deux réunions, l'une en 1994 à New York et l'autre en 1996 à Genève. Un débat a eu lieu sur ses travaux, et l'on a constaté que beaucoup de choses avaient été faites au sujet de la formation, des directives toponymiques, des nomenclatures et de la mise en place de sites Internet. On a aussi fait remarquer que de nombreux pays avaient créé des organismes nationaux de toponymie depuis la Conférence précédente. Il y avait eu une coopération avec les organisations professionnelles, notamment la Commission économique pour l'Afrique, qui cherchait à revitaliser les divisions du Groupe en Afrique. Il y avait une coopération avec l'Association cartographique internationale (ACI) et le Comité international des sciences onomastiques (CISO) ainsi qu'avec le Place Names Survey des États-Unis (PLANSUS), qui avait demandé que son Vice-Président, M. Payne (États-Unis), fasse la liaison avec le Groupe.

Réunions et conférences : Réunions et programmes
divisionnels et interdivisionnels [point 17 b)]

79. Aucune communication n'a été présentée pour le point 17 b).

Réunions et conférences : Réunions, conférences et colloques
nationaux sur la toponymie [point 17 c)]

80. Le représentant des États-Unis a expliqué la naissance, l'histoire et l'évolution du Western States Geographic Names Council, indiquant qu'il avait été créé en 1976 comme une instance où les États des montagnes Rocheuses pourraient débattre des problèmes relatifs à l'application cartographique des noms. Au bout de deux ans, il s'était étendu à l'ensemble des États de l'Ouest et, en 1991, il avait voté l'inclusion de tous les États situés à l'ouest du Mississippi. En 1997, il était devenu une instance nationale regroupant tous les États. La conférence sur la toponymie appliquée que le Conseil tenait chaque année attirait près d'une centaine de participants. Le Place Names Survey des États-Unis avait été fondé il y avait près de 35 ans afin de procéder à une collecte systématique des noms dans le pays. Comme cette activité avait été reprise par le Gouvernement fédéral, le Place Names Survey s'était réorienté vers la promotion de la recherche toponymique, la prestation d'une assistance méthodologique et la détermination de prescriptions minimales pour la recherche toponymique.

Réunions et conférences : Réunions, conférences et colloques
internationaux sur la toponymie [point 17 d)]

81. L'observateur de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a informé les représentants de l'existence d'un groupe de travail de l'ISO sur les systèmes de romanisation et a insisté sur l'extrême importance d'une étroite collaboration. Il a noté que l'ISO avait probablement d'autres projets qui pourraient présenter un intérêt commun.

82. La représentante de l'Autriche a décrit le colloque organisé à l'occasion de la centième réunion du StAGN et du millénaire de l'Autriche (E/CONF.91/L.64). Onze experts avaient donné des conférences sur différents sujets, dont les noms géographiques dans les pays en développement, les noms dans les zones plurilingues, les aspects linguistiques des noms géographiques et la normalisation des noms.

83. Le représentant de la République de Corée a parlé des huit sessions qui avaient eu lieu sur l'appellation de la mer Orientale ou mer du Japon (E/CONF.91/CRP.9). De nombreux conférenciers invités avaient présenté des communications sur les aspects actuels et historiques de cette question.

Avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale
et internationale des noms géographiques (point 18)

84. Aucune communication n'a été présentée sur le point 18.

85. Le Président a déclaré que le bulletin du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques était utile comme support de publication des documents d'information, des avis et des annonces. Il a aussi parlé de la multiplication des informations disponibles sur Internet. Ce médium était devenu très utile pour la toponymie, aussi bien pour diffuser des informations que pour la consultation interactive de bases de données.

Préparatifs de la huitième Conférence (point 18)

86. Le Président a présenté l'ordre du jour provisoire de la huitième Conférence sur la normalisation des noms géographiques. On a expliqué comment cet ordre du jour avait été établi, après quoi les divers points ont été débattus.

87. La Conférence a décidé que le point "Enseignement et pratique" ne devrait pas être divisé en deux. On pourrait décider ultérieurement quel comité serait chargé de cette question.

88. Le point consacré aux sites web a été débattu, et il a été décidé qu'il devrait demeurer distinct et qu'il pourrait figurer au titre des travaux des Commissions II et III.

89. L'inclusion et la division des rapports des divisions et des gouvernements ont été débattues, et leur séparation a été maintenue; les réunions des divisions ont été inscrites comme point distinct.

90. On a insisté sur la présentation des rapports nationaux sous forme de résumés. Le Rapporteur a indiqué que les résumés écrits aideraient à consigner les éléments essentiels de ces rapports.

91. La Conférence a débattu de la suppression du point "Transcription dans des systèmes d'écriture non latins", puis a décidé de le conserver.

92. À propos de l'établissement de l'ordre du jour définitif, on a souligné les travaux des commissions et le temps limité disponible pour la rédaction du rapport de la Commission III.

93. La discussion a ensuite porté sur le choix d'une date pour la huitième Conférence. Le Secrétaire exécutif a indiqué que le Conseil économique et social examinerait l'ensemble des conférences. On a proposé que la huitième Conférence se tienne au second semestre de 2002.

94. Comme la septième Conférence s'était tenue plus tard que prévu, on a soulevé la question de savoir si le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques tiendrait une ou deux réunions avant la huitième Conférence.

Clôture de la Conférence (point 22)

95. Le Président a remercié tous les participants des 133 documents techniques qu'ils avaient élaborés et présentés et de leur participation active au débat, qui avait grandement contribué à la normalisation internationale des noms géographiques. Il a aussi remercié le secrétariat de la Conférence des dispositions qu'il avait prises avant et pendant les sessions, ainsi que les interprètes, traducteurs, fonctionnaires des conférences et fonctionnaires chargés de la distribution des documents, qui n'avaient pas ménagé leur peine au cours des deux semaines précédentes pour que la Conférence soit un succès.

Mesures prises par la Conférence

96. À sa dernière séance plénière, la Conférence a adopté 15 résolutions (voir le chapitre III ci-dessous). Les représentants de la République de Corée et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont exprimé certaines réserves au sujet de la liste.

97. Le représentant de la République de Corée a présenté "pour information" un autre texte, destiné à servir de base à un projet de résolution sur la "normalisation des entités maritimes s'étendant au-delà d'une même souveraineté".

98. Il a expliqué les raisons et la nécessité d'une telle résolution, citant comme exemple la question controversée du nom de l'étendue d'eau dénommée mer du Japon, mer Orientale et mer Orientale de Corée. Il a recommandé que la Conférence adopte une telle résolution afin de s'acquitter de sa mission de normalisation internationale. Alors que, dans la plupart des cas, il suffisait de solides programmes nationaux de normalisation pour parvenir à la normalisation internationale, d'autres cas nécessitaient des débats et une coopération entre les pays au sujet des entités qui servaient de frontière à plusieurs pays mais s'étendaient au-delà de leur souveraineté. Une telle résolution encouragerait le débat et aiderait à rendre moins confuse la question des références à ces entités.

99. Le représentant du Japon s'est dit opposé à la distribution du texte proposé car il avait été rédigé sans le consensus des représentants qui y avaient collaboré et que cette procédure n'était pas conforme au Règlement intérieur. Les projets de résolution devaient être distribués au moins 24 heures avant qu'une décision soit prise à leur sujet. En outre, le texte proposé n'était pas réellement conforme à l'esprit qui présidait à la tenue de conférences sur la normalisation des noms géographiques.

100. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée s'est dit

déçu par les propos et la position du représentant du Japon. Il a ensuite exprimé son appui au texte proposé.

101. Comme chacune des délégations intéressées exprimait l'intention de présenter ultérieurement une déclaration à consigner, le Président leur a rappelé qu'aucune déclaration ne pouvait être acceptée sans avoir été prononcée devant les représentants assemblés.

102. Les débats se sont poursuivis. Le représentant de l'Iran a constaté qu'aucun consensus ne s'était exprimé sur le texte proposé durant la Conférence. Il a proposé que l'on utilise la période qui s'écoulerait entre la septième et la huitième Conférences pour chercher à réunir un tel consensus. Cette proposition a été acceptée par la Conférence.

103. Le représentant de la République de Corée, reconnaissant les difficultés relatives au consensus et à la procédure, a instamment demandé que l'on ne poursuive pas les débats sur le texte proposé qui, selon lui, ne prévoyait rien de véritablement nouveau sur le fond qui ne figurât pas déjà dans des résolutions antérieures. Il a souligné que la question devrait plutôt être examinée par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques afin qu'un nouveau projet de résolution soit présenté à la huitième Conférence.

104. Dans sa déclaration de clôture, le Président a instamment invité et encouragé les trois pays intéressés à s'appuyer sur les résolutions antérieures adoptées sur cette question et à rechercher, dans l'esprit de ces résolutions, un accord mutuellement acceptable.

B. Commission I : Programmes de normalisation nationale (point 5)

Collecte des noms sur le terrain [point 5 a)]

105. Dans son rapport (E/CONF.91/L.38), le Canada a mis en relief les travaux de collecte d'informations relatives aux noms géographiques sur le terrain et les mesures prises pour mettre en place une base de données permettant de suivre les travaux dans ce domaine. Le rapport contenait une carte illustrant les informations enregistrées dans la base de données, qui représentait graphiquement les zones où des enquêtes systématiques, des enquêtes partielles et des collectes indépendantes de données avaient été réalisées ou étaient en cours. Le programme de normalisation accordait, par principe, une extrême importance au respect des usages locaux. Plusieurs représentants ont félicité le Canada pour cette politique. On a reconnu que le coût élevé de la collecte systématique sur le terrain constituait une difficulté et contribuait au fait que les chercheurs travaillant activement sur le terrain étaient peu nombreux. On a signalé que les enquêtes téléphoniques constituaient une méthode d'appoint mais qu'elles ne pouvaient être considérées comme remplaçant une collecte

rigoureuse sur le terrain. Le rythme de collecte des données toponymiques auprès des communautés dans le nord du Canada était appelé à s'accélérer avec la création imminente de la nouvelle division administrative du Nunavut.

Traitement des noms géographiques dans
les services compétents [point 5 b)]

106. L'Estonie a décrit succinctement dans son rapport (E/CONF.91/L.2) le processus entrepris pour élaborer et mettre en place la Loi sur les toponymes (1996). La Loi norvégienne sur les toponymes, adoptée en 1990, avait constitué un modèle utile en la matière. La Loi de 1996 avait été jugée nécessaire car le développement du système juridique estonien consécutif au rétablissement de l'indépendance avait donné lieu à certaines lacunes concernant le traitement officiel des noms géographiques. Elle contenait trois grandes dispositions portant sur la procédure de normalisation des toponymes (y compris l'indication des organismes nationaux ayant le pouvoir d'approuver des toponymes), sur les prescriptions (ou politiques) relatives au processus de normalisation et sur l'application et l'usage des toponymes. Elle formalisait l'existence du Conseil toponymique, instituait des politiques relatives aux noms en langue minoritaire, énonçait des recommandations sur l'usage des noms parallèles et prévoyait la création et la tenue d'un registre national des toponymes.

107. Dans un autre document (E/CONF.91/L.35), le Canada a indiqué que les principes généraux inscrits dans les résolutions de la Conférence devraient servir de fondement pour l'élaboration de critères de sélection judicieux relatifs au choix des noms géographiques. On pourrait envisager un projet de codification des pratiques intéressantes de sélection des noms qui ressortaient des Conférences antérieures.

108. La représentante de l'Autriche a signalé que la réforme orthographique de l'allemand avait été menée à bien dans les pays germanophones en 1996 (E/CONF.91/L.62 et Add.1). Elle aurait des conséquences sur les toponymes autrichiens. Elle pourrait s'appliquer aux noms des objets géomorphologiques mais pas aux entités dont le changement de nom nécessitait une décision juridique. La Conférence a noté que la réforme n'était pas terminée en Autriche et qu'un groupe intergouvernemental d'experts était en train de formuler des remarques sur sa teneur. La Cour de Justice autrichienne examinerait la réforme au premier semestre de 1998.

109. La Chine a présenté un rapport (E/CONF.91/INF.24) portant sur le mécanisme de normalisation des noms géographiques et a donné des précisions sur la procédure d'attribution et de modification des noms géographiques, les problèmes rencontrés dans la normalisation de la terminologie toponymique et les critères employés pour uniformiser la graphie des noms en chinois et dans des langues

minoritaires. La Conférence a accordé une attention particulière aux toponymes de Hong-kong, qui était revenue entièrement sous la souveraineté chinoise au 1^{er} juillet 1997. Le représentant de la Chine a signalé que les caractères traditionnels et les noms traditionnels d'entités géographiques resteraient en usage dans cette région administrative spéciale.

110. Le représentant des États-Unis a parlé d'un livret paru depuis peu, qui énonçait les principes, les politiques et les procédures relatifs à la normalisation des noms géographiques dans le pays (E/CONF.91/INF.10). Un certain nombre de révisions avaient été apportées à l'édition précédente : ajout d'une politique relative aux noms autochtones, extension de un à cinq ans du délai suivant le décès d'une personne comme critère d'une politique de désignation toponymique commémorative et modification de la politique relative à l'emploi des signes diacritiques. On a souligné que l'application de ces signes était essentiellement déterminée par l'usage local prédominant. Dans un rapport supplémentaire (E/CONF.91/INF.13), les États-Unis ont donné des précisions sur les conditions à remplir pour proposer un nom géographique commémoratif.

111. La Conférence a constaté les progrès accomplis dans la collecte de données toponymiques aux États-Unis (E/CONF.91/INF.11). Le programme de compilation de toponymes prévu pour une durée de 25 ans, qui avait été lancé en 1976, touchait à sa fin, et la collecte était complète ou en voie de l'être dans tous les États sauf quatre. Il avait reposé sur une concertation entre les divers organismes et universités des États. Il prévoyait la collecte de variantes et de noms historiques ainsi que de noms officiels. Les principales sources étaient documentaires car le coût de la collecte sur place était prohibitif.

112. La représentante de l'Autriche a donné des informations sur la conversion des cartes militaires autrichiennes aux spécifications adoptées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) (E/CONF.91/INF.19). Les noms géographiques figurant sur les cartes converties au 1/50 000 seraient identiques à celles qui figuraient sur les cartes civiles et à celles du registre officiel des toponymes, le GEONAM.

113. La Fédération de Russie a décrit dans son rapport (E/CONF.91/CRP.21) les divers points de la loi fédérale sur l'appellation des noms géographiques, adoptée en 1997. Cette loi visait à poser le fondement juridique des opérations consistant à nommer et à renommer les objets géographiques. Elle prévoyait, entre autres, la mise en place de politiques et de procédures de normalisation des noms géographiques, la création d'un organe fédéral chargé de superviser le programme fédéral des noms géographiques et la création et la tenue d'un catalogue national des noms géographiques, et elle posait les fondements de la coopération internationale dans le domaine de la toponymie. Il restait encore beaucoup à faire pour préciser les dispositions de la nouvelle loi, et le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que le Groupe d'experts des

Nations Unies sur les noms géographiques serait informé de l'évolution de la situation à mesure que les aspects pratiques de la loi seraient mis en oeuvre.

Traitement des noms dans les régions multilingues [point 5 c)]

114. Le représentant de la Finlande a traité du choix de la graphie des toponymes à employer par les traducteurs et les correcteurs (E/CONF.91/L.16). Avant 1997, la graphie à employer n'était pas toujours claire pour les traducteurs qui travaillaient vers les langues étrangères, car la Finlande était officiellement un pays bilingue. Le fondement juridique en matière de langue était formé de la Constitution finlandaise et de la Loi sur les langues officielles. Les Directives toponymiques donnaient des renseignements descriptifs sur les langues et les dialectes dans lesquels étaient exprimés les toponymes. En 1997, les Conseils linguistiques finlandais et suédois avaient formulé des recommandations sur le choix de la graphie dans les cas où il y avait des dispositions légales et où les Directives toponymiques n'étaient pas suffisamment claires.

Structure administrative des organismes nationaux
de toponymie [point 5 d)]

115. Le représentant du Canada a présenté deux courts rapports. Le premier (E/CONF.91/L.39) était un condensé du plan stratégique du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Le plan complet, élaboré en 1989 et réactualisé plusieurs fois depuis, était en cours de révision et serait disponible en versions anglaise et française. Le second rapport (E/CONF.91/L.40) contenait un index utile des articles relatifs à la normalisation des noms géographiques parus dans les numéros de Canoma, un périodique consacré à la toponymie canadienne, publié par le Comité.

116. L'Australie a décrit dans son rapport (E/CONF.91/L.60) l'importante restructuration de la hiérarchie administrative de l'État de Victoria, destinée à assurer le développement, le maintien et la normalisation de l'information géographique, y compris pour les noms géographiques. Avant 1995, c'était le paradigme de l'organisme centralisé au niveau de l'État qui prévalait. En 1995, l'État de Victoria avait procédé à un réexamen complet de la répartition des pouvoirs dans le domaine de l'information foncière. Les pouvoirs centralisés concernant tous les aspects des noms géographiques seraient en grande partie transférés aux municipalités. On accorderait moins d'importance à la centralisation, et les municipalités locales joueraient un rôle plus grand dans tous les aspects de l'information foncière. Les tâches du Registre des noms géographiques, créé depuis peu, ont été expliquées.

117. Le représentant de la République de Corée a décrit l'organisation et la compétence du Comité central des noms géographiques au niveau ministériel, des

comités provinciaux et des comités urbains spéciaux au niveau immédiatement inférieur, et des comités aux niveaux des villes, des districts et des cantons (voir E/CONF.91/CRP.7). Les conditions d'adhésion au Comité central ont été indiquées.

Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes
et autres correcteurs [point 5 e)]

118. La Finlande a présenté dans son rapport (E/CONF.91/L.17) la troisième édition révisée de ses directives toponymiques. Les changements par rapport à la deuxième édition étaient notamment les suivants : renseignements supplémentaires sur la graphie saami; liste révisée de termes génériques; ajouts à la liste des abréviations employées sur les cartes; renseignements sur le nouveau découpage administratif du pays; et liste remaniée des municipalités.

119. L'Allemagne (E/CONF.91/L.26) a présenté la troisième édition de ses directives toponymiques, dont la mise à jour avait été rendue nécessaire par la réforme administrative dans les cinq nouveaux Länder. La nouvelle édition contenait des informations plus détaillées sur les langues des communautés culturelles et linguistiques sorbes et danoises en Allemagne et sur les dialectes allemands. Un site en allemand et en anglais était en cours de création sur Internet.

120. Le représentant de la Suède a présenté dans son rapport (E/CONF.91/L.46) la troisième édition révisée des directives toponymiques suédoises. Ces directives étaient structurées conformément aux recommandations du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, avec une description des caractéristiques linguistiques, les noms des organismes, des glossaires et les structures administratives. On a noté que les graphies saami du Nord et saami de Lule n'étaient pas homogènes et qu'elles relevaient de la compétence des Saami eux-mêmes.

121. Le Président du Comité a noté qu'il y avait trois graphies distinctes : sami, sámi et saami. Pour résoudre ces divergences, il faudrait avoir des consultations avec le Conseil des Saami du Norden.

122. L'Estonie a souligné dans son rapport (E/CONF.91/INF.16) les modifications qu'elle avait dû apporter à ses directives toponymiques en raison de la modification du dispositif juridique qui régissait les noms de lieux. Les principaux éléments de ces directives étaient indiqués, et notamment la description de l'estonien comme langue nationale, avec les caractéristiques des langues minoritaires et des dialectes (tels que le voru) en usage dans le pays.

Le représentant de l'Estonie a fait observer que la deuxième édition des directives était déjà en partie dépassée : le nombre des cartes officielles publiées avait augmenté et la liste des villages et établissements demandait à

être revue. Les directives toponymiques estoniennes étaient diffusées sur Internet.

123. La représentante de l'Autriche a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/INF.21) que les directives toponymiques autrichiennes avaient été entièrement révisées et que tous les additifs et rectificatifs avaient été inclus. Elles seraient publiées dans la collection complète des directives toponymiques; elles n'étaient pas diffusées sur Internet.

124. Le représentant de la Norvège a présenté dans son rapport (E/CONF.91/CRP.16) les directives toponymiques révisées de la Norvège. Elles avaient été remaniées pour tenir compte des dispositions de la Loi sur les toponymes promulguée en 1991. Le rôle du kven et du saami comme langues minoritaires était décrit dans le cadre de la normalisation fondée sur les règles orthographiques et l'usage local prépondérant. La plupart des toponymes en norvégien avaient une forme définie ou indéfinie, encore que les Norvégiens eux-mêmes jugeaient parfois cette distinction problématique. À propos des formes d'écriture bokmål ou nynorsk, le représentant de la Norvège a indiqué que, conformément à la Loi sur les toponymes, la procédure de normalisation des noms géographiques consistait d'abord à établir la prononciation du nom, puis à en tirer une graphie fondée sur les conventions orthographiques conformes à la forme d'écriture bokmål ou nynorsk. Une correction devait être apportée au tableau de l'alphabet saami du Sud, page 6 du rapport : le caractère Ø devait être remplacé par Ö.

125. Le représentant de la République tchèque a présenté un rapport (E/CONF.91/CRP.17) sur la première édition des directives toponymiques tchèques, publiée depuis peu. Il s'agissait de la version définitive des directives présentées sous forme provisoire à la dix-huitième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, en 1996. Les six sections des directives étaient brièvement exposées, ainsi que les caractéristiques générales de la langue tchèque et de ses quatre principaux groupes dialectaux. Le tableau alphabétique sur deux colonnes donnait des informations qui faciliteraient la prononciation de chaque lettre de l'alphabet latin tchèque. À propos de la structure administrative du pays, une nouvelle loi adoptée en 1997 apporterait de profondes modifications, les divisions étant regroupées en 14 divisions de premier ordre (appelées kraj) d'ici à l'an 2000. La forme complète des noms des divisions principales actuelles était désignée par le terme générique okres, suivi du terme spécifique non infléchi.

126. Le représentant de l'Italie a décrit dans son rapport (E/CONF.91/CRP.20) les directives toponymiques révisées italiennes; il s'agissait de la première révision depuis les directives présentées par M. Toniolo durant les années 80. La nouvelle version, présentée par l'Institut géographique militaire italien pour le compte de l'état-major général de la défense, contenait des listes

supplémentaires de données initiales, une liste révisée des abréviations et une mise à jour de la liste des divisions administratives tenant compte de la structure provinciale. L'intervenant a remercié de ses efforts M. Toniolo, qui continuait, après sa retraite, à contribuer à la toponymie italienne.

127. La Grèce a présenté dans son rapport (E/CONF.91/CRP.22) ses directives toponymiques révisées, élaborées par un groupe de travail créé en 1997 pour revoir la politique et les procédures grecques en la matière. Ces directives remplaçaient celles qui avaient été diffusées à la neuvième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. Leur contenu et leur présentation étaient conformes aux recommandations formulées par les précédentes Conférences des Nations Unies. On a mentionné en particulier le fait que, dans les sources existantes de la toponymie grecque, on trouvait encore l'ancienne graphie représentant la forme katharevousa. On a toutefois souligné que le dimotiki était non seulement la seule forme officielle de la langue grecque mais aussi la seule en usage. Dans cet environnement, les noms géographiques restaient identiques, sauf pour la terminaison et le système d'accentuation.

128. La Conférence a noté avec satisfaction que neuf pays avaient présenté des directives toponymiques actualisées. Le représentant de l'Afrique du Sud, coordonnateur des directives toponymiques pour le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, a fait remarquer que les directives étaient l'un des résultats les plus utiles produits par le Groupe et par les Conférences. La liste des directives toponymiques élaborées jusque-là figurait dans le bulletin n° 17 du Groupe. La Conférence a ensuite examiné s'il serait souhaitable (et faisable) de publier, comme cela était envisagé, les directives toponymiques réunies en plusieurs volumes. Le représentant de l'Afrique du Sud a exprimé la crainte que les directives ne soient dépassées pour diverses raisons, ce qui imposerait un programme probablement coûteux d'édition et de réédition. On a proposé, comme formule moins onéreuse, la diffusion des directives sur Internet. Le représentant de l'Algérie a, parmi d'autres, fait remarquer qu'Internet promettait certes de devenir plus accessible mais que cette promesse n'était pas encore réalisée dans de nombreux pays. La Conférence a alors conclu que les directives toponymiques devraient être publiées dans les divers médias accessibles au pays concerné, l'objectif essentiel étant une diffusion aussi large que possible. Le Secrétaire exécutif a formulé plusieurs remarques au nom de l'ONU, offrant la possibilité de publier les directives dans le bulletin du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et dans la Cartographie mondiale. Il a soulevé un autre point important, à savoir étudier la possibilité de conclure des accords de coopération avec le secteur privé afin de favoriser non seulement la publication des directives mais aussi les autres objectifs du Groupe d'experts. Cette étude devrait être effectuée par le Groupe de travail sur la publicité et le financement.

Exonymes : Catégories d'exonymes et leur
degré d'utilisation [point 10 a)]

129. Le représentant d'Israël a présenté un rapport (E/CONF.91/L.10) sur une approche non classique des exonymes qui était en cours d'étude en Israël et qui avait aussi été mentionnée dans une communication présentée à la sixième Conférence en 1992. Il était dit dans ce rapport qu'à un certain niveau, les exonymes étaient impossibles à faire disparaître. Dans les régions visitées par de nombreux touristes étrangers, il pourrait être utile, pour soutenir l'infrastructure touristique, de déterminer des graphies recommandées par les pays d'origine. Le rapport contenait une liste d'exemples d'exonymes en langue anglaise qui avait été établie pour les publications touristiques et les panneaux de signalisation. Plusieurs représentants ont relevé certaines difficultés liées à cette approche. La principale était que les exonymes étaient généralement interprétés comme provenant de la tradition linguistique et culturelle d'une population étrangère, ce qui laissait quelque peu sceptique quant à l'application du principe du pays d'origine. Il y avait aussi le problème consistant à déterminer des exonymes sur cette base dans les nombreuses langues pratiquées dans un environnement touristique. Malgré cela, la possibilité d'une communication mutuelle pour la détermination des exonymes au niveau bilatéral était intéressante et devait être étudiée plus avant. Le représentant d'Israël a souligné que le rapport portait avant tout sur l'identification d'un nombre limité d'objets géographiques pour lesquels on jugeait nécessaire d'employer des exonymes en une seule langue recommandés par les pays d'origine. Ces objets devaient être séparés de ceux auxquels s'appliquaient uniquement des endonymes.

Exonymes : Principes à observer pour réduire
le nombre d'exonymes [point 10 b)]

130. Aucune communication n'a été présentée pour le point 10 b).

Exonymes : Listes provisoires d'exonymes [point 10 c)]

131. Le représentant de la Pologne (E/CONF.91/L.56) a donné des informations sur les Équivalents polonais des noms géographiques étrangers, publiés par la Commission pour la normalisation des noms géographiques étrangers. Les noms des localités et des unités administratives étaient rangés dans l'ordre alphabétique et par pays; les noms des objets géomorphologiques étaient rangés par grande région naturelle. Les exonymes polonais étaient indiqués avec leur équivalent local. La publication était divisée en quatre sections : Europe, Europe orientale et Asie, autres terres émergées du monde, et mers et océans.

C. Commission II : Programmes techniques

Fichiers de données toponymiques (point 6)

Procédures de collecte de données [point 6 a)]

132. L'Autriche a présenté une communication (E/CONF.91/INF.20) relative aux listes des bassins versants des cours d'eaux, ruisseaux et lacs autrichiens, portant plus particulièrement sur le bassin versant de la Drave. Il s'agissait d'un volume faisant partie d'une série. Ce projet était réalisé avec l'aide de l'informatique. Les noms étaient recueillis à partir de la carte de l'Autriche au 1/50 000. Les noms qui ne figuraient pas dans cette série étaient recueillis au moyen d'une correspondance avec les communes locales.

Éléments de données requis [point 6 b)]

133. La Slovaquie (E/CONF.91/L.18) a annoncé la création d'une base de données informatisées des noms géographiques, réalisée à partir de la série des cartes au 1/10 000. Cette base de données contenait les noms des lieux habités, des unités administratives et des entités naturelles telles que les collines, vallées, chaînes montagneuses et cours d'eau. Chaque entrée se composait des éléments suivants : nom et code du canton; nom et code du district; nom et code de la municipalité; nom et code de la zone cadastrale; nom normalisé et date de la normalisation; forme de nom précédemment normalisée, si elle existait, et période durant laquelle elle avait été valide; code de désignation des objets; identification de la feuille de carte; classification et code de l'unité orographique; classification et code du bassin versant; données supplémentaires (cote de niveau); et coordonnées géographiques. La base de données était mise à jour régulièrement et couvrait pour l'instant 30 % environ des districts.

134. Le Canada a présenté une communication (E/CONF.91/L.34) dans laquelle des classes d'objets étaient délimitées pour les enregistrements des noms géographiques de la base de données conservée au niveau fédéral. Des codes numériques et des tables étaient utilisés pour spécifier les types d'objets en cours d'enregistrement. Plus de 800 codes distincts, susceptibles d'être regroupés en catégories, avaient été élaborés. Le regroupement des objets avait été achevé avec la publication du Répertoire toponymique concis du Canada, l'accès aux enregistrements toponymiques sur le web et la vente de données toponymiques numériques. Ainsi, 38 catégories et codes associés étaient employés au niveau national pour la décomposition primaire des enregistrements toponymiques. Il a été expliqué que la définition des termes "ville" (city), "ville" (town) et "village" variait d'une province à l'autre selon le nombre d'habitants ou la structure administrative.

135. La Pologne a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/L.55) que les travaux sur

la création d'une base de données des noms géographiques avaient débuté en 1995.

L'effort principal consistait à recueillir des noms à partir de la série de cartes topographiques au 1/10 000 publiée par le Service national de géodésie et de cartographie. La deuxième phase des travaux consistait à vérifier les données toponymiques en les comparant aux listes de noms officiels. Les éléments suivants étaient enregistrés dans la base de données : nom, suffixe employé au possessif, nom familial, type d'objet géographique, statut du nom, et source de la graphie. La catégorie "type d'objet" comprenait les localités et les objets géomorphologiques. Il était prévu d'enregistrer des détails supplémentaires sur les localités : type de localité, population, code statistique (affectation à l'unité administrative) et coordonnées géographiques.

Les détails supplémentaires sur les objets géomorphologiques seraient les suivants : type (une quarantaine de catégories), identification territoriale et coordonnées géographiques. Jusqu'alors, 85 000 noms avaient été enregistrés.

Normes et formats pour le transfert de données toponymiques [point 6 c)]

136. Le représentant du Royaume-Uni a présenté le rapport complet du Groupe de travail sur les normes et formats pour le transfert de données toponymiques (E/CONF.91/CRP.11). Le Groupe avait essentiellement pour tâche d'étudier et de recommander les prescriptions, normes et formats disponibles pour le codage, le traitement, l'échange international et la promotion des noms géographiques normalisés au niveau national pour l'usage international. Le rapport contenait quatre annexes. L'annexe A contenait une liste de base des caractères en deux parties (classement par ordre alphabétique et signe diacritique et classement selon le code Unicode de l'ISO). L'annexe B indiquait, dans la première partie, les langues, systèmes d'écriture et systèmes de romanisation principalement utilisés dans chaque pays et contenait, dans la seconde partie, les tables de caractères pour les jeux de caractères de l'alphabet latin de base et de chacun des alphabets latins étendus. Il était aisé, à partir de ces tables, d'évaluer l'exhaustivité des normes 8 bits et 16 bits aux fins du codage des noms géographiques numériques. L'annexe C comprenait des recommandations sur une norme proposée pour l'échange de données toponymiques. Et l'annexe D contenait un état récapitulatif de la norme Unicode, version 2.0.

137. Le Groupe de travail avait formulé six conclusions et cinq recommandations.

Il comptait soumettre les données figurant dans son rapport au Consortium Unicode. Des réponses ont été données aux questions posées par diverses délégations à propos du calendrier d'application des normes provisoires de codage sur les plates-formes matérielles et logicielles et de la révision de certaines tables de langue (par exemple le saami).

Systèmes de traitement automatique des données [point 6 d)]

138. Le Japon a présenté une communication (E/CONF.91/INF.5) décrivant les fonctions de l'Institut géographique, qui recueillait des informations toponymiques pour l'ensemble du pays et transcrivait les données dans un format de base de données en hiragana, katakana et kanji, dans les formes singulière et plurielle. Cet ordre était fixe pour tous les noms dans la base de données. Outre le nom, on enregistrerait le nom et le code administratifs, ainsi que la série cartographique correspondante. L'Institut avait aussi réalisé en 1997 la Nomenclature toponymique nationale.

139. La Fédération de Russie a décrit dans son rapport (E/CONF.91/CRP.27) l'évolution future de son catalogue national des noms géographiques destiné à collecter, enregistrer, mettre à jour et traiter les données toponymiques. La série de cartes topographiques nationales au 1/100 000 servirait de base à ce catalogue. Le fichier toponymique comprendrait environ 2,5 millions de noms. Le rapport contenait la liste des entités qui devraient figurer dans le catalogue pour qu'il réponde aux exigences de la production.

140. Le Canada a présenté une communication (E/CONF.91/L.33) sur la Base de données toponymiques du Canada (BDTC), qui contenait 500 000 données toponymiques, dont les deux tiers avaient été approuvées par le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Une brève description des 24 champs de données était incluse. Ces champs contenaient principalement des informations sur le lieu, la feuille de carte et le statut du nom. Depuis peu, la précision des coordonnées avait été améliorée, et le volume des informations cartographiques avait été augmenté.

Compatibilité et structure des systèmes [point 6 e)]

141. Aucune communication n'a été présentée pour le point 6 e).

Nomenclatures nationales [point 6 f)]

142. Au cours des cinq années écoulées, la Direction nationale de la géographie et du cadastre du Mozambique avait procédé à la collecte et à la description des noms géographiques à partir des cartes au 1/50 000 et au 1/250 000 pour le dictionnaire géographique du Mozambique. Elle espérait établir dès que possible son Comité national des noms géographiques. Elle avait participé aux stages de formation sur les noms géographiques organisés en 1993, 1995 et 1997 par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (Division du Sud de l'Afrique) en Afrique du Sud.

143. Le Mozambique a présenté une communication (E/CONF.91/L.1) sur sa nouvelle publication intitulée Noms géographiques du Mozambique, 1997, dont trois pages étaient jointes à titre d'exemple.

144. L'Allemagne a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/L.27) que sa base de données numériques de noms géographiques avait été élargie aux noms tirés de la série de cartes au 1/250 000 du Joint Operations Graphics (JOG). Cette base de données contenait les éléments suivants : nom, code statistique, coordonnées, altitude, superficie, population, code-objet et numéro de la feuille de carte de la série des cartes officielles. Elle était disponible sur disquette.

145. Le Canada a présenté une communication sur le Répertoire toponymique concis du Canada (E/CONF.91/L.41). C'était la première fois qu'un tel volume, contenant quelque 47 000 noms approuvés, était réalisé. La communication indiquait les critères de sélection toponymique et les conseils aux utilisateurs et reproduisait une page à titre d'exemple. Le représentant du Royaume-Uni a rendu hommage à ce travail.

146. La Lettonie a parlé dans son rapport (E/CONF.91/L.47) des dictionnaires de noms de lieux lettons. Sa communication retraçait succinctement l'historique des dictionnaires depuis le XVIIe siècle. Le premier dictionnaire des noms de lieux, contenant surtout des noms de lieux habités, avait été les Noms de lieux lettons, 1922-1925. Trois dictionnaires d'hydronymes avaient paru entre 1984 et 1994. L'élaboration de fonds de carte avait commencé en 1993, et 130 feuilles avaient été réalisées (800 à 1 500 noms par feuille). Le but était de mettre en place une base de données numériques nationale. Pour cela, la Lettonie comptait rédiger des dictionnaires toponymiques normatifs par État ainsi que des dictionnaires toponymiques régionaux et locaux.

147. L'Allemagne a présenté une communication (E/CONF.91/L.28) sur la Nomenclature concise de l'Allemagne, qui consistait en une liste alphabétique de noms et une partie ordonnée systématiquement indiquant les catégories d'objets suivantes : lieux habités, objets hydrographiques, montagnes, régions et îles. Les noms sorbes figuraient comme variantes. Les Sorbes résidaient dans les Länder de Brandebourg et de Saxe, qui les traitaient différemment. En Saxe, il avait été décidé que le nom sorbe suivrait le nom officiel, dont il serait séparé par une barre oblique (mais dans le même caractère); dans le Brandebourg, chaque commune décidait si le nom sorbe faisait partie du nom officiel.

148. Les États-Unis ont présenté une communication (E/CONF.91/INF.14) sur la Nomenclature numérique des États-Unis d'Amérique, publiée pour la première fois en 1993. Chaque version ultérieure contenait un nombre considérable d'ajouts. Cette nomenclature permettait de télécharger par exemple la Nomenclature concise des États-Unis d'Amérique, les nomenclatures des divers États, un fichier d'entités classées comme lieux habités et un fichier d'entités qui n'existaient plus. On a fait observer qu'une nomenclature était dépassée peu après sa publication et que le World Wide Web était plus dynamique et plus à jour car les données étaient revues chaque semaine. La quatrième version de la Nomenclature numérique, qui paraîtrait à la fin de 1998, contiendrait une section distincte

consacrée aux noms géographiques de l'Antarctique.

149. L'Italie a indiqué dans son rapport (E/CONF.91/CRP.36) qu'elle avait achevé sa nomenclature numérique nationale en 1997. Celle-ci contenait environ 750 000 noms tirés de la série des cartes officielles au 1/25 000. Elle comprenait les noms des entités (y compris les noms dans d'autres langues que l'italien), les coordonnées selon le système Gauss-Boaga et un code d'attribut décrivant les propriétés de l'entité. Elle était disponible sur CD-ROM.

Autres publications [point 6 g)]

150. La Slovaquie a présenté une communication (E/CONF.91/L.21) contenant la liste des 8 provinces et des 79 districts existant depuis 1996.

151. Les États-Unis ont présenté une communication (E/CONF.91/L.23) décrivant les progrès accomplis depuis la sixième Conférence au sujet du programme de nomenclature des zones étrangères par le Board on Geographic Names des États-Unis.

152. Cette communication contenait une liste des nouvelles éditions des nomenclatures. Elle indiquait en outre que 15 numéros du Foreign Names Information Bulletin avaient paru jusqu'alors. Une nouvelle édition du catalogue de publications du Board était attendue pour l'année prochaine. Étaient également mentionnés la publication Romanization Systems and Roman-script Spelling Conventions (1994), une nouvelle version du CD-ROM provisoire sur les zones étrangères (1998) et l'accès à la base de données des noms géographiques du Board par Internet.

153. Une communication présentée par le Canada (E/CONF.91/L.36) décrivait le CD-ROM multimédia Noms et lieux du Québec, 1997, réalisé par la Commission de toponymie du Québec. Il ne s'agissait pas d'un répertoire toponymique mais d'une liste tirée du dictionnaire illustré Noms et lieux du Québec, publié en 1994. Il indiquait l'origine d'environ 6 000 noms de lieux. Des critères de recherches multiples pouvaient être appliqués pour créer des listes de noms. Le CD-ROM était compatible avec un environnement Windows ou Apple Macintosh.

154. Les États-Unis ont présenté une communication (E/CONF.91/INF.15) sur le Publications Catalog du Board on Geographic Names des États-Unis, qui donnait la liste des diverses publications éditées par le Board. Chaque publication était brièvement décrite, soit individuellement, soit par série.

155. La Grèce a donné des informations sur ses divisions administratives (E/CONF.91/CRP.28) : 13 régions, subdivisées en départements, provinces, municipalités et communes. Dans sa communication, les noms des régions, départements, provinces et municipalités figuraient en écriture grecque et

latine.

156. Le rapport de l'Algérie intitulé "Introduction à la notion d'espace et limite contenue dans un nom de lieu" a été remis à la Conférence mais n'a pas été présenté.

157. La Hongrie a informé la Conférence qu'il existait un index imprimé des noms de lieux habités d'Albanie, publié dans ce pays en 1996 et contenant environ 2 500 noms.

Terminologie de la normalisation des noms géographiques (point 7)

158. Israël a présenté le rapport du Groupe de travail de la terminologie toponymique pour la période 1992-1997 (E/CONF.91/L.9) et la version 4 du glossaire de terminologie toponymique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (E/CONF.91/L.13). Le représentant d'Israël a regretté que ce glossaire ne soit pas traduit en arabe ni en russe. Les traductions dans les trois autres langues officielles de l'ONU étaient achevées. Il a suggéré que les cinq traductions soient alignées sur la version 4.

159. Le représentant de la France a déclaré que la traduction française avait déjà été mise à jour. On a ensuite proposé que les mêmes personnes qui avaient effectué bénévolement les traductions antérieures travaillent sur la version 4.

Le représentant d'Israël a fait observer que les ajouts, suppressions et modifications convenus à la dix-huitième session du Groupe d'experts avaient été intégrés à la version 4. Il a ajouté que le système uniforme de numérotation de cette version devait être appliqué à toutes les traductions afin qu'elles puissent être comparées.

160. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que l'écriture coréenne employée dans son pays n'était pas le hangul mais le josono. Le représentant de la République de Corée a souligné que le nom de l'écriture coréenne dans son pays était hangul. Le représentant d'Israël a suggéré que ce terme soit supprimé des entrées n° 284 et 294, ce à quoi a souscrit le représentant de la République de Corée. Les nouveaux termes dont l'inclusion a été proposée étaient "microtoponyme" et "synonyme". Ce dernier figurait déjà dans la version 4 du glossaire. Le représentant de l'Algérie a proposé le terme "ethnonyme", dont il a donné la définition suivante : "Un ethnonyme est un nom de personne ou de groupe humain utilisé dans la dénomination des lieux".

161. La Slovaquie a présenté une communication (E/CONF.91/L.19) dans laquelle elle faisait valoir de façon convaincante que les signes diacritiques étaient tout aussi importants que les lettres de base de toute orthographe. Elle montrait, à l'aide de paires de noms géographiques slovaques, comment la

présence, l'altération ou l'absence d'un signe diacritique pouvaient changer la prononciation et, par conséquent, le sens d'un mot. Elle se disait favorable à une réaffirmation de la résolution 10 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui était considérée comme s'écartant de la résolution 19 de la troisième Conférence. Le représentant d'Israël a fait remarquer, en qualité de rédacteur du glossaire, que, dans la version 4, les termes "diacritique" (nE 064) et "exonyme" (nE 081) avaient bien été modifiés. Le représentant de la Slovaquie l'a remercié de diriger les travaux sur le glossaire.

D. Commission III : Programmes et échanges internationaux

Détails topographiques s'étendant au-delà
d'une même souveraineté (point 11)

Politiques, procédures et coopération [point 11 a)]

162. Aucune communication n'a été présentée pour le point 11 a).

Détails communs à deux pays au moins [point 11 b)]

163. Le représentant de la République de Corée a présenté une communication (E/CONF.91/CRP.8/Rev.1) sur le nom à donner à la zone maritime comprise entre la péninsule coréenne et l'archipel du Japon. La République de Corée avait soulevé cette question à la sixième Conférence, cherchant un soutien à l'utilisation du nom "mer Orientale". Elle jugeait impropre de nommer cette mer d'après un seul pays; "mer Orientale" était un nom neutre. À la suite de la sixième Conférence, elle avait proposé des pourparlers bilatéraux avec le Japon afin de trouver une solution mutuellement acceptable, mais aucun progrès n'avait malheureusement été enregistré. L'intervenant a proposé, à titre provisoire, l'usage simultané de deux noms, "mer Orientale" et "mer du Japon", conformément à une règle générale de la cartographie. À l'appui de cette solution, il s'est référé à la résolution A.4.2.6 de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et aux résolutions 20 et 21 de la troisième Conférence. Il a cité des faits historiques étayant l'usage des noms "mer de Corée", "mer Orientale" et "mer du Japon". En 1997, la République de Corée avait demandé à l'OHI d'inclure le nom dans sa publication spéciale Limits of Oceans and Seas, et elle espérait qu'il serait donné suite à cette demande en 1999, pour la publication de la prochaine édition.

164. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a aussi présenté une communication (E/CONF.91/CRP.37) sur le nom de la mer située entre la péninsule coréenne et le Japon. Il a cité des sources historiques montrant que les noms "mer de Corée" ou "mer Orientale" remontaient loin dans le temps. Il a déclaré que le nom "mer du Japon" n'avait commencé à prévaloir que juste

avant et pendant la colonisation japonaise. La République populaire démocratique de Corée avait présenté ses arguments à la sixième Conférence. Elle a de nouveau demandé aux autorités japonaises de négocier le changement du nom et à la septième Conférence de contribuer à un règlement satisfaisant de ce différend.

165. Le représentant du Japon a déclaré que les vues de son pays avaient été consignées lors de la sixième Conférence. Il a fait observer que le nom "mer du Japon" était accepté depuis longtemps dans le monde, qu'il était bien établi et que l'adoption d'un autre nom serait source de confusion. La fonction de la Conférence était d'examiner des questions techniques et non politiques, et il ne lui incombait pas de traiter de noms particuliers.

166. Le représentant d'Israël a déclaré que, sans entrer dans des considérations politiques, Israël soutenait la position de la République de Corée et se référait à la résolution 25 de la deuxième Conférence. Il a instamment invité la Conférence à encourager les cartographes à employer à la fois les noms "mer Orientale" et "mer du Japon".

167. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que les résolutions 20 de la troisième Conférence et 25 de la deuxième Conférence se référaient toutes deux au partage de souveraineté, tandis que le nom considéré se référait à une zone de haute mer. Il a proposé que la question de ces noms soit renvoyée à l'OHI. La publication spéciale n° 23 de l'OHI était en cours de révision, la dernière édition datant de 1953. Le moment était peut-être donc venu pour l'OHI d'examiner cette question.

168. L'observateur de l'OHI a fait observer que le but de la publication spéciale n° 23 était de faciliter la compréhension internationale de l'étendue géographique des hautes mers. Il a informé la Conférence que l'OHI ne jouait aucun rôle de réglementation dans la normalisation des noms géographiques et que ses recommandations n'avaient aucun fondement juridique.

169. Comme l'OHI pouvait offrir une tribune à ses membres pour l'examen de telles questions, le Président et l'observateur de l'OHI ont proposé que la question considérée lui soit aussi renvoyée. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a alors déclaré qu'il insistait pour que l'on emploie le nom de "mer Orientale de Corée" et a demandé que ce nom soit aussi utilisé dans le document E/CONF.91/CRP.37.

Systèmes d'écriture et principes de prononciation (point 12)

170. Le représentant d'Israël a présenté une communication (E/CONF.91/L.12) sur l'introduction de la graphie "plene" (sans voyelles) dans les cartes topographiques numériques en hébreu tirées du SIG. Il a expliqué que cette

graphie ne modifiait pas la prononciation des noms hébreux et n'influaient pas sur leur translittération. En réponse à une question du représentant du Maroc, il a indiqué que les chiffres figurant sur les produits cartographiques israéliens étaient des chiffres arabes.

Romanisation [point 12 a)]

171. Le coordonnateur du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques a présenté son rapport (E/CONF.91/L.22), qui résumait les activités du Groupe de travail depuis la sixième Conférence (1992).

172. Il a noté que la nomenclature en trois volumes de la Grèce, publiée en 1993 par le Service géographique militaire grec, transcrivait tous les toponymes dans le système de romanisation ELOT 743. Cette édition avait été remplacée par un nouveau volume paru en 1997, comme l'indiquait le rapport de la Grèce (E/CONF.91/CRP.12).

173. À la quatorzième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée s'étaient entendues pour coopérer à l'élaboration d'un même système de romanisation du coréen, reposant sur les directives qu'elles avaient soumises au Groupe d'experts. Malheureusement, aucun progrès n'avait été accompli sur cette question au cours des trois dernières années.

174. À la sixième Conférence, la Thaïlande avait présenté un système révisé de romanisation du thaï. En septembre 1997, le coordonnateur du Groupe de travail avait reçu une version modifiée du Service topographique royal thaïlandais et en avait distribué des copies à tous les membres du Groupe pour examen.

175. Le système provisoire de romanisation de l'ukrainien avait été présenté à la dix-septième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. Il avait ensuite été remplacé par une version présentée à la dix-huitième session. Ce système n'avait pas encore reçu sa forme définitive.

176. Toujours à la dix-huitième session, on avait annoncé que le Service topographique israélien avait apporté certaines modifications au système de romanisation de l'hébreu. Le statut officiel de ces modifications n'était pas connu.

177. Le coordonnateur a recommandé que le mandat du Groupe soit prorogé, car il fallait débattre plus avant de certains systèmes de romanisation lorsqu'ils auraient reçu leur forme définitive et des nouveaux systèmes applicables aux écritures qui n'en avaient pas encore.

178. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a dit qu'il n'y avait eu malheureusement aucune possibilité de coopérer avec la République de Corée sur l'élaboration d'un même système de romanisation en raison des problèmes existant sur la péninsule coréenne; il a ajouté que le besoin d'un tel système était très grand.

179. Le représentant d'Israël a présenté une communication (E/CONF.91/L.11) soulignant les changements envisagés au système de romanisation du Service de topographie israélien. Bien que la stabilité fût un élément important d'un système de romanisation, il fallait aussi considérer les besoins des principaux utilisateurs. L'intervenant a indiqué que les principaux utilisateurs de l'hébreu romanisé étaient les touristes étrangers. Il a fait valoir que les changements fondamentaux qui étaient proposés rendraient le système plus convivial. Enfin, il a souligné que le Groupe d'experts serait avisé lorsqu'une décision définitive serait prise.

180. Le représentant du Royaume-Uni a dit que son pays était préoccupé par les changements envisagés. La stabilité orthographique du système actuel était essentielle. Les simplifications proposées risquaient de menacer le patrimoine toponymique israélien. Si elles étaient mises en oeuvre, leur application devrait se limiter à une certaine catégorie de publications telles que les cartes touristiques distribuées gratuitement. Le représentant d'Israël a répondu que le système actuel, qui datait du temps du mandat britannique, était incompréhensible pour la plupart des utilisateurs et que personne ne respectait plus le patrimoine toponymique israélien qu'Israël lui-même.

181. Le représentant du Pérou a aussi exprimé les préoccupations de son pays au sujet des propositions présentées par Israël.

182. Revenant à la communication présentée par le coordonnateur du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation, le Secrétaire exécutif a instamment invité les experts à continuer de travailler sur un seul système de romanisation pour le coréen car cela revêtirait un grand intérêt pour la communauté internationale.

183. Le représentant d'Israël a présenté une communication (E/CONF.91/CRP.5) exposant une enquête réalisée par Israël pour déterminer comment les utilisateurs de différentes langues prononceraient les noms de lieux hébreux en écriture latine. La base de cette enquête devait être constituée par les touristes étrangers, qui étaient les plus nombreux à utiliser les noms romanisés. L'intervenant a indiqué que l'enquête n'était pas terminée.

184. La Fédération de Russie a présenté une communication (E/CONF.91/CRP.30) expliquant les règles de romanisation des noms géographiques mises à jour dans le pays. Des changements s'étaient produits, de sorte qu'il fallait donner des

éclaircissements sur les applications méthodologiques du système. Ce système pouvait être utilisé pour les formes russes des noms dans certains pays de l'ex-URSS jusqu'à ce qu'ils aient leur propre système de romanisation. Il n'y avait pas encore de règles obligatoires pour son emploi. Les règles seraient probablement élaborées par des sociétés privées et des administrations conformément à la loi sur les noms géographiques.

185. Le coordonnateur a souscrit à l'opinion exprimée dans la communication E/CONF.91/CRP.39 selon laquelle il devrait y avoir une liaison entre l'ISO et le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques au sujet de la romanisation.

Transcription dans un système d'écriture non latin [point 12 b)]

186. Aucune communication n'a été présentée pour le point 12 b).

Graphie des noms empruntés à des langues non écrites [point 12 c)]

187. Aucune communication n'a été présentée pour le point 12 c).

Sites Web toponymiques (point 13)

188. Le Président de la Commission III a souligné les possibilités qu'offrait le World Wide Web pour la normalisation des noms géographiques, tout en faisant observer que, comme l'accès à Internet était encore assez limité, la version imprimée des documents toponymiques restait importante.

189. L'Estonie a présenté une communication (E/CONF.91/L.5) décrivant la page d'accueil du Conseil toponymique d'Estonie, qui était sur Internet depuis septembre 1997. La plupart des documents du Conseil étaient affichés sur cette page. Une page du site était consacrée à la Division balte du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, et il y avait des liens avec d'autres informations sur les noms géographiques. Le site contenait aussi les directives toponymiques de l'Estonie.

190. L'Allemagne (E/CONF.91/L.25) a fait une courte déclaration sur le site Internet du Ständiger Ausschuss für geographische Namen (StAGN). Elle a indiqué que ce site contenait des informations sur la structure administrative, l'histoire, les tâches, les publications et les institutions du StAGN.

191. Elle a ensuite décrit l'index en allemand des noms de lieux de l'Antarctique disponible sur Internet (E/CONF.91/L.29). Le site donnait des détails sur les nouveaux noms proposés (même s'ils n'avaient pas été adoptés), ce qui permettait au public de participer davantage aux décisions. L'Allemagne espérait qu'un lien serait établi dans l'avenir avec le Comité scientifique pour

les recherches antarctiques.

192. L'Allemagne a présenté une communication (E/CONF.91/L.30) donnant des informations sur la liste des noms de pays en allemand disponible sur Internet.

193. Le représentant du Canada a décrit dans son rapport (E/CONF.91/L.43) le site web du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Un demi-million de noms géographiques étaient disponibles sur Internet. Le site, accessible en anglais ou en français, offrait un service de référence et contenait des informations sur l'usage linguistique, les publications, les mises à jour régulières concernant les changements de nom, les liens avec les sites web géographiques des autres pays et un programme d'enseignement. Internet touchait un vaste public, mais il ne fallait pas pour autant sous-estimer l'importance des documents imprimés.

194. Le Canada a présenté une communication (E/CONF.91/L.42) indiquant les documents des Nations Unies disponibles sur le site web canadien. Un bref débat a eu lieu sur ce que la diffusion de documents des Nations Unies sur le web impliquait en matière de droits d'auteur. Il faudrait étudier cette question de manière exhaustive, car il s'agissait d'un problème assez récent dû au développement rapide du World Wide Web.

195. Le représentant de la Slovénie a déclaré que son Gouvernement avait créé de sa propre initiative un lien avec le site web du Canada. Le Président a alors souligné que le grand intérêt du web résidait dans les possibilités de lien qu'il offrait.

196. Le Canada avait élaboré un document (E/CONF.91/CRP.40) donnant des détails sur tous les sites web indiqués dans les documents de la septième Conférence. La Conférence a jugé ce document très utile.

197. Le représentant des États-Unis a présenté une communication (E/CONF.91/INF/8) décrivant le site web du Geographic Names Information System (GNIS) du Geological Survey des États-Unis. Il a souligné que le GNIS était l'instrument de normalisation des noms nationaux. La base de données du GNIS contenait le nom reconnu au niveau fédéral de près de 2 millions d'entités relevant de la juridiction nationale. Le site avait un lien avec le système de traitement des noms géographiques de la National Imagery and Mapping Agency (NIMA), qui contenait 4 millions de noms étrangers. Les requêtes classiques avaient diminué grâce au développement d'Internet. L'intervenant a instamment invité les pays à établir des liens réciproques entre leurs sites web.

198. Il a déclaré qu'un lien serait établi entre le site web de noms étrangers de la NIMA et les autres sites web indiqués dans la communication du Canada (E/CONF.91/CRP.40).

199. Il y a eu ensuite une discussion sur le coût de création et de tenue à jour d'un site web. Le Canada a indiqué que les pays qui souhaitaient créer un site avaient différentes options. Il y avait une grande différence entre mettre sur le web une base de données toponymiques complète et créer seulement quelques pages, ce qui était plus facile et moins coûteux.

200. Le représentant des États-Unis a déclaré qu'il n'y avait pas de programme de récupération des coûts pour le site de noms nationaux du GNIS. Comme la base de données servait à un programme national de cartographie, elle avait un objectif fédéral. Les données étaient offertes gratuitement et sans droit d'auteur.

201. La Finlande a présenté une communication (E/CONF.91/CRP.43) décrivant la base de données toponymiques nordique, réalisée en commun par cinq pays nordiques. L'un des aspects intéressants de cette base de données était la possibilité de choisir un produit cartographique en plus d'une liste traditionnelle de noms affichée en réponse à une requête. Les langues de travail étaient l'anglais, le finnois et le suédois. L'intervenant a ensuite loué les travaux du Groupe de travail des échanges de données toponymiques et des normes.

Enseignement et pratique en matière de toponymie (point 14)

État actuel de l'enseignement et de la pratique [point 14 a)]

202. La représentante de l'Autriche a présenté un rapport sur l'Institut du géosystème militaire (E/CONF.91/L.63), dans lequel étaient décrites succinctement la structure et les tâches de l'Institut, rattaché à l'École de la défense nationale. Sa tâche principale consistait à acquérir et à fournir des informations géographiques pour les organismes militaires et de défense.

203. Le représentant de l'Algérie a présenté une communication sur l'historique et les sources de la recherche toponymique en Algérie (E/CONF.91/CRP.31).

204. L'Algérie a ensuite présenté une communication sur la toponymie et la linguistique (E/CONF.91/CRP.32). Il y était dit que les langues différaient en raison des perceptions diverses du monde extérieur. Dans l'acte de nommer, chaque langue agissait de façon sélective.

205. En réponse à une question du Président, le représentant de l'Algérie a déclaré que la langue nationale et officielle de l'Algérie était l'arabe. Toutefois, le berbère était parlé dans certaines régions. Les toponymes de chaque région étaient recueillis et reproduits sans traduction.

206. Le représentant de l'Algérie a présenté une communication sur la toponymie et la géographie (E/CONF.91/CRP.33). Le représentant d'Israël a parlé de la relation intéressante qui était soulignée dans cette communication entre l'espace cartographique et les noms géographiques.

207. À propos de la communication E/CONF.91/L.43 qu'il avait présentée antérieurement, le Canada a appelé l'attention sur la description du Réseau scolaire canadien existant sur le site web du CPCNG. Ce site offrait des possibilités d'enseignement de la toponymie en milieu scolaire.

Stages de formation à la toponymie [point 14 b)]

208. Le coordonnateur du Groupe de travail des stages de formation à la toponymie du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques a présenté un rapport sur les activités du Groupe de travail durant la période 1992-1997 (E/CONF.91/INF.18). Ce rapport contenait une liste des cours de toponymie dispensés durant la période, ainsi qu'une liste des membres actuels du Groupe de travail. Il présentait aussi un modèle de programme de cours de toponymie et mentionnait le site Internet relatifs aux cours de toponymie.

209. Le représentant de la Lettonie a donné dans son rapport (E/CONF.91/L.48) des informations sur un stage international de formation à la toponymie organisé par la Division balte du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, qui avait eu lieu à Riga en 1997. Ce stage de trois jours avait essentiellement porté sur la normalisation nationale, la normalisation des noms de lieux dialectaux et le traitement informatique des données. Les cours avaient été dispensés en letton, russe et anglais. Le coordonnateur a proposé de distribuer le matériel pédagogique de ce stage.

210. L'observateur de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire a présenté une communication (E/CONF.91/INF.9) sur le stage de toponymie appliquée de deux semaines organisé par l'Institut. Il a souligné que ce stage était conçu comme une introduction au sujet et que l'on étudiait la possibilité de tenir un stage de perfectionnement. L'intervenant a présenté un aperçu de ce stage, qui devrait permettre aux étudiants d'acquérir une expérience à la fois dans l'analyse des données brutes et le traitement informatisé des données. Enfin, il a ajouté que cinq stages d'introduction avaient eu lieu depuis la sixième Conférence. La date et le lieu du prochain stage n'étaient pas encore décidés.

211. Le représentant de l'Iran a proposé que l'ONU organise un stage de formation durant les deux semaines précédant une Conférence ou une réunion du Groupe d'experts. Cette idée a été accueillie favorablement, mais on a fait remarquer qu'elle pourrait soulever des problèmes de financement et de calendrier.

212. Le représentant de l'Afrique du Sud a appelé l'attention sur cinq stages de formation organisés par l'ONU à Pretoria. Sur les neuf pays de la Division du Sud de l'Afrique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, sept avaient assisté à un stage de formation à Pretoria. Le prochain stage aurait lieu à Pretoria en juillet 1998, et tous les pays qui souhaitaient y participer ont été invités à le faire.

213. Le représentant du Nigéria a souligné la nécessité d'une formation à la toponymie dans son pays.

Échanges de conseils et de renseignements [point 14 c)]

214. Aucune communication n'a été présentée pour le point 14 c).

Échanges de personnel [point 14 d)]

215. Aucune communication n'a été présentée pour le point 14 d).

Assistance technique [point 14 e)]

216. Aucune communication n'a été présentée pour le point 14 e).

217. Le Nigéria a exprimé un intérêt pour une formation destinée à l'encadrement, qui serait dispensée immédiatement avant ou après les réunions ou conférences. Les participants ont ensuite discuté de la question de savoir si les pays ayant des bases de données perfectionnées pourraient offrir une assistance professionnelle à ceux qui avaient besoin d'un soutien technique. L'Australie, le Canada et les États-Unis se sont dits prêts à participer à une telle formation, bien que son financement fût jugé comme un obstacle important.

Coopération avec des organismes nationaux et internationaux
et d'autres organes (point 15)

Coopération avec des organismes nationaux [point 15 a)]

218. La Fédération de Russie a présenté une communication sur les activités du Groupe de travail des noms géographiques du Conseil inter-État de la géodésie, de la cartographie, du cadastre et de la télédétection de la Communauté d'États indépendants (CEI) (E/CONF.91/CRP.34). Cette communication énonçait le mandat du Groupe de travail. Un bulletin rédigé par le Groupe de travail, intitulé "Évolution des noms géographiques dans les pays membres de la CEI entre 1992 et 1996", avait été publié en 1997 et distribué aux services de cartographie et de géodésie des pays membre de la CEI. Les autres pays pouvaient se le procurer auprès du Service fédéral de la géodésie et du cadastre de la Fédération de Russie.

Coopération avec des organisations internationales [point 15 b)]

219. Le représentant des États-Unis a présenté une communication relative à la deuxième édition de l'Antarctic Gazetteer des États-Unis (E/CONF.91/L.4), qui remplaçait la première édition de 1980. Elle était diffusée sur le site web du Geographic Names Information System (GNIS) des États-Unis. Des exemplaires imprimés étaient également disponibles. Cette nomenclature contenait les noms approuvés par le Board on Geographic Names des États-Unis. Le représentant de l'Allemagne a fait observer que le Groupe de travail de la géodésie et de l'information géographique travaillait au Comité scientifique pour les recherches antarctiques sur un projet d'élaboration d'une nomenclature composite contenant tous les noms proposés par les États membres pour les entités de l'Antarctique, sans indication de préférence.

220. L'Autriche a fait un bref compte rendu des activités du Comité international des sciences onomastiques (CISO) (E/CONF.91/INF.22), dont elle a présenté l'actuel conseil d'administration. L'un des buts du CISO était de promouvoir et de coordonner les sciences onomastiques au niveau international. Le CISO s'intéressait donc aussi à la normalisation des noms géographiques.

Coopération avec des moyens d'information [point 15 c)]

221. Le Canada a parlé de l'intérêt croissant porté par les médias au Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) à l'occasion du centenaire de sa création (E/CONF.91/L.37). Il n'était pas toujours facile de susciter l'intérêt des médias pour la normalisation des noms géographiques. On croyait souvent à tort que le Comité inventait les noms des entités. Il était possible d'expliquer clairement son rôle précis à l'aide d'exemples.

Noms de pays (point 16)

222. Le représentant de l'Allemagne s'est référé à une communication antérieure présentée par l'Allemagne sur ce sujet (E/CONF.91/L.30). La liste des noms de pays en allemand, diffusée sur Internet, était également disponible sous forme imprimée. L'Allemagne a indiqué que les personnes intéressées pouvaient en recevoir des exemplaires en écrivant à l'adresse mentionnée dans la communication.

223. Le représentant de la Pologne a présenté une communication relative à la liste des noms de pays rédigée par la Commission de la normalisation des noms géographiques étrangers (E/CONF.91/L.57). Il a informé la Conférence de l'existence d'une brochure contenant cette liste et a donné des explications détaillées sur son contenu. Tous les pays indépendants et reconnus au plan international figuraient sur cette liste, qui comprenait les noms de tous les États Membres de l'ONU, plus ceux de huit États non Membres. Les noms des territoires autonomes et indépendants figuraient dans l'annexe. Répondant à une question de la Slovaquie relative à la translittération, la Pologne a déclaré qu'en règle générale, lorsqu'il n'y avait pas de système de romanisation approuvé par l'ONU, elle adoptait les systèmes employés dans la cartographie polonaise.

224. Le coordonnateur du Groupe de travail des noms de pays du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques a présenté la liste des formes officielles des noms de pays (E/CONF.91/L.65). Ces travaux avaient débuté à la suite de la résolution 10 de la quatrième Conférence. La liste incluait les noms des États indépendants généralement reconnus par la communauté internationale, les États non Membres de l'ONU étant marqués d'un astérisque. Le but était de donner la forme courte et le titre officiel de chaque pays dans les langues de travail de l'ONU (anglais, espagnol et français), ainsi que la forme romanisée officielle définie par le pays.

225. L'attention des participants a été appelée sur un additif à cette communication (E/CONF.91/L.65/Add.1), qui corrigeait quelques entrées. Le coordonnateur a reconnu que certains renseignements avaient été assez difficiles à obtenir et a signalé la parution récente d'un nouveau Bulletin de terminologie (nE 347, Rev.1). Il a donc été proposé que le Groupe de travail poursuive ses travaux et publie régulièrement des mises à jour/modifications du document actuel.

226. Le représentant de la Grèce a déclaré que la forme adjectivale du nom de l'ex-République yougoslave de Macédoine était actuellement débattue entre les deux pays. Il a demandé que l'on n'anticipe pas le résultat des négociations en employant le terme mentionné dans le document sur les noms de pays (E/CONF.91/L.65). Il a rappelé les résolutions de la Conférence qui

soulignaient la nécessité de coordonner les travaux du Groupe d'experts avec ceux de la Section de terminologie de l'ONU et fait observer que le Bulletin de terminologie n° 347, Rev.1 contenait une entrée pour la forme adjectivale de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

227. Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a déclaré que sa délégation s'opposait au nom donné pour son pays dans le document sur les noms de pays. Ce nom, issu de la résolution 817 du Conseil de sécurité, n'était pas le véritable nom du pays et risquait de faire obstacle aux bonnes relations qui étaient en train de s'instaurer entre son pays et la Grèce.

Chapitre III

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE

VII/1. Création d'une division francophone¹

La Conférence,

Considérant que les pays francophones ont en commun une problématique tant du point de vue toponymique que culturel et que le regroupement de ces pays au sein d'une même division serait de nature à favoriser leur participation aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Recommande que la division ci-après soit ajoutée au nombre des divisions du Groupe d'experts : Division francophone.

VII/2. Huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et vingtième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques

La Conférence,

Constatant les résultats positifs des travaux accomplis au niveau aussi bien national qu'international par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la normalisation des noms géographiques,

Constatant aussi le rôle essentiel joué par l'actuelle Conférence et par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques à sa dix-neuvième session,

Reconnaissant la nécessité de poursuivre ces importants travaux,

1. Recommande au Conseil économique et social que la huitième Conférence sur la normalisation des noms géographiques se tienne au second semestre de 2002;

2. Recommande aussi au Conseil économique et social que la vingtième session du Groupe d'experts se tienne au quatrième trimestre de 1999;

3. Recommande en outre que le Conseil économique et social continue à

¹ Recommandation du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, approuvée par le Groupe à sa dix-neuvième session, New York, 12 janvier 1998.

soutenir les importants travaux du secrétariat du Groupe d'experts relatifs à la normalisation des noms géographiques.

VII/3. Normalisation des noms géographiques et Conférences cartographiques régionales des Nations Unies

La Conférence,

Rappelant que les noms géographiques constituent un élément essentiel de la cartographie,

Prenant note de l'évolution rapide de la technologie de l'information géographique,

Constatant l'existence de conférences cartographiques régionales organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies,

Constatant aussi la responsabilité et le mandat conférés par le Conseil économique et social au secrétariat quant à l'organisation de ces conférences,

Recommande que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies informe, en qualité d'organe de liaison, le groupe de travail spécial chargé d'étudier les propositions de réorganisation des conférences cartographiques régionales des Nations Unies des préoccupations, délibérations et recommandations du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, comme l'a proposé dans sa résolution 2 la sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique.

VII/4. Révision du système de Beyrouth amendé en 1972 pour la translittération de l'alphabet arabe

La Conférence,

Prenant en considération les différentes résolutions, notamment les résolutions 8 et 9, respectivement, des deuxième et troisième Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Notant que les pays arabes, sur la recommandation des experts arabes, ont adopté en 1972 un système de translittération de l'alphabet arabe dans l'alphabet latin, amendé en 1972,

Constatant que, malgré les efforts accomplis en la matière, des difficultés demeurent quant à l'application de ce système de translittération,

Recommande à la Ligue arabe de poursuivre, par le biais de ses structures spécialisées, ses efforts en vue de l'organisation d'une conférence consacrée à l'examen des difficultés rencontrées quant à l'application du système de translittération dit de Beyrouth amendé en 1972, et de présenter dans les meilleurs délais une solution au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.

VII/5. Normalisation nationale sur la base des usages locaux

La Conférence,

Rappelant ses principes directeurs relatifs à la collecte des noms géographiques et à leur traitement dans les services compétents, énoncés dans les recommandations B et C de la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Constatant l'effet positif exercé par ces principes sur la normalisation nationale dans de nombreux pays,

Remarquant que les programmes de normalisation nationale reposent souvent sur les séries de cartes nationales sans tirer parti des recherches menées au sujet de l'usage local actuel,

Notant que les noms de nombreuses entités qui ne figurent pas sur les cartes n'ont toujours pas été recueillis et qu'ils risquent donc de se perdre,

1. Recommande que des mesures soient prises au niveau national pour que les noms qui n'ont pas encore été recueillis soient enregistrés au moyen des méthodes décrites dans les recommandations susmentionnées;

2. Recommande en outre que la normalisation nationale s'inspire, chaque fois que c'est possible, de l'usage local actuel des formes toponymiques, recueilli grâce à des travaux sur le terrain.

VII/6. Formats et normes pour l'échange des données toponymiques

La Conférence,

Rappelant que le contenu minimal des nomenclatures est indiqué dans la recommandation E de la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Notant qu'à sa dix-huitième session, le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques a créé le Groupe de travail des formats et normes pour l'échange des données toponymiques,

Notant en outre le rapport du Groupe de travail à la septième Conférence²,

Constatant la possibilité pour les pays d'encourager par des moyens numériques, notamment grâce à Internet, l'usage international de leurs noms normalisés au niveau national,

1. Recommande que les pays encouragent l'usage international des noms normalisés au niveau national grâce à la publication et à l'échange de données toponymiques numériques, en utilisant les normes internationales de codage des textes ainsi qu'un format de nomenclature numérique inspiré de la recommandation E de la résolution 4;

2. Recommande en outre que le Groupe d'experts fasse la liaison avec le Consortium Unicode pour l'informer des prescriptions de codage existant dans le domaine de la toponymie et favoriser la mise au point d'outils informatiques permettant de faciliter l'échange numérique d'informations sur les noms géographiques.

VII/7. Coopération et accords avec le secteur privé

La Conférence,

Rappelant la résolution 5 de la sixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui avait porté création du Groupe de travail sur la publicité et le financement,

Notant qu'il demeure difficile de trouver le financement nécessaire à l'exécution des activités fort nécessaires du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, notamment en matière de publication, de diffusion et de formation,

Reconnaissant qu'il est fondamentalement nécessaire de diffuser largement les noms de lieux normalisés sur le marché mondial afin qu'ils soient utilisés, entre autres, par les entreprises commerciales, les cabinets de communication et les développeurs de logiciels,

Constatant que le secteur privé est disposé à conclure divers accords de financement et de parrainage avec les gouvernements,

1. Recommande que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, dès que possible après la septième Conférence et bien avant la vingtième session du

² E/CONF.91/CRP.11.

Groupe d'experts, diffuse les principes directeurs existants ou, sinon, recommande des principes directeurs, relatifs à la conclusion d'accords de coopération et de parrainage entre le Groupe d'experts et des entités du secteur privé;

2. Recommande en outre que le Groupe d'experts s'emploie activement à faire prendre en charge les activités proposées par les parties intéressées dans le secteur privé;

3. Prie le Secrétariat de rendre compte des progrès accomplis dans ce domaine à la prochaine réunion du Groupe d'experts et aux suivantes.

VII/8. Liste des noms de pays

La Conférence,

Rappelant la résolution 10 de la sixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Notant que le Groupe de travail sur les noms de pays du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques avait soumis à la septième Conférence une liste des noms de pays dans la ou les langues officielles de chaque pays³,

Notant aussi que la Section de documentation, de référence et de terminologie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies publie et met à jour régulièrement un bulletin de terminologie des noms de pays dans les six langues officielles de l'Organisation mais que ce bulletin ne contient pas les noms de pays dans la ou les langues officielles du pays,

Notant en outre qu'il y a certaines différences entre les noms diffusés par la Section de documentation, de référence et de terminologie et les formes recommandées par le Groupe de travail du Groupe d'experts,

Recommande que la liste des noms de pays du Groupe d'experts, qui contient les noms dans leur(s) langue(s) officielle(s) et sous leur forme romanisée ainsi que dans les trois langues de travail du Groupe d'experts, soit mise à jour de façon régulière et considérée comme une référence pour toutes les applications cartographiques, aussi bien nationales qu'internationales, publiées en alphabet latin.

VII/9. Normalisation des noms géographiques par le biais d'Internet

³ E/CONF.91/L.65 et Add.1.

La Conférence,

Reconnaissant les possibilités offertes par Internet pour faire valoir et concrétiser les objectifs et les résolutions des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Reconnaissant en outre qu'il est important que les pays préservent leur patrimoine toponymique et encouragent par tous les moyens possibles, y compris Internet, l'usage international de leurs noms normalisés au plan national,

Notant que la création de sites web de toponymie sur Internet est désormais possible techniquement à un faible coût,

1. Recommande la création de sites web par les pays et leur utilisation à des fins diverses, notamment :

- a) Information sur la normalisation des noms géographiques;
- b) Directives toponymiques;
- c) Information sur les stages de formation à la toponymie;
- d) Noms normalisés au plan national;
- e) Capacités interactives de répondre aux requêtes concernant les noms géographiques;
- f) Facilitation des échanges internationaux de données toponymiques;

2. Recommande en outre que le secrétariat du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques crée un site web du Groupe;

3. Recommande en outre que le Groupe de travail sur les stages de formation à la toponymie étudie l'élaboration d'un cours de formation à la toponymie à diffuser par Internet;

4. Recommande en outre que l'accès aux données diffusées sur les sites web de toponymie soit gratuit dans l'intérêt de la normalisation internationale.

VII/10. Appui

La Conférence,

Reconnaissant l'importance des travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et des Conférences sur la normalisation des noms géographiques,

Constatant que, dans le cadre de la restructuration du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les réductions de personnel s'opèrent par le fait que les postes des fonctionnaires qui partent à la retraite ou cessent d'une autre manière leurs fonctions à l'Organisation des Nations Unies ne sont pas pourvus,

Constatant aussi que le nombre de fonctionnaires assurant le service de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a été ramené de cinq à un et que le seul fonctionnaire qui assure encore ce service partira prochainement à la retraite,

Considérant que la continuité du travail de secrétariat du Groupe d'experts et des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques est essentielle,

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que des fonctionnaires dotés des connaissances et de l'expérience requises dans le domaine de la cartographie et/ou de la normalisation des noms géographiques continuent d'être disponibles pour fournir l'appui nécessaire au Groupe d'experts et aux Conférences.

VII/11. Matériel pédagogique destiné aux stages de formation à la toponymie

La Conférence,

Tenant compte des efforts faits par les divers États membres et par les experts pour élaborer du matériel pédagogique pour les stages de toponymie,

Considérant que le nombre d'étudiants qui peuvent suivre des stages classiques de toponymie est limité,

Considérant aussi qu'il faut fournir aux stagiaires potentiels du matériel pédagogique à jour,

Prie instamment les organisateurs des stages de toponymie de mettre un exemplaire de ce matériel pédagogique à la disposition du coordonnateur du Groupe de travail sur les stages de formation à la toponymie, afin qu'il puisse

servir de lieu d'échange pour tous ceux qui cherchent du matériel à jour supplémentaire à utiliser dans les stages de toponymie organisés ailleurs.

VIII/12. Stages de formation à la toponymie conjugués aux sessions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

La Conférence,

Tenant compte du grand nombre d'experts en toponymie qui participent aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Reconnaissant qu'il est souhaitable de réduire au minimum les frais de voyage des membres du Groupe qui désirent perfectionner leurs connaissances,

Encourage le Groupe de travail sur les stages de formation à la toponymie du Groupe d'experts à envisager d'organiser de courts stages de perfectionnement sur la normalisation des noms géographiques, qui seraient conjugués aux réunions du Groupe d'experts.

VIII/13. Liaison avec l'Organisation internationale de normalisation

La Conférence,

Constatant que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et l'Organisation internationale de normalisation ont des intérêts communs dans plusieurs domaines,

Reconnaissant qu'un échange d'informations entre les deux entités pourrait favoriser la normalisation des noms géographiques,

1. Recommande au Secrétariat de faire la liaison avec l'Organisation internationale de normalisation afin d'encourager celle-ci à prendre note des résolutions pertinentes adoptées par les Conférences sur la question de la romanisation et suggère que l'Organisation internationale de normalisation soit en liaison, par le biais du Secrétariat, avec les Groupes de travail sur les noms de pays, les systèmes de romanisation et les fichiers de données toponymiques et les nomenclatures;

2. Recommande en outre que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies étudie s'il serait faisable et souhaitable de renforcer les liens entre le Groupe d'experts et l'Organisation internationale de normalisation;

3. Prie le Secrétariat de rendre compte des conclusions de son étude, en formulant des recommandations à l'intention du Groupe d'experts pour sa

vingtième session.

VII/14. Accès aux documents techniques et archivage

La Conférence,

Rappelant les résolutions 1 et 5 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, dans lesquelles il était recommandé que le secrétariat du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques serve de centre de documentation et d'échange,

Constatant le volume d'informations présentées aux Conférences et aux réunions du Groupe d'experts et de ses groupes de travail qui ont eu lieu dans le passé,

Constatant en outre que la collection des documents techniques détenue par le secrétariat du Groupe d'experts est incomplète et qu'il est donc difficile de consulter et de rendre disponible de manière utile et efficace les informations qui s'y trouvent,

1. Invite instamment les pays à veiller à ce que le secrétariat du Groupe d'experts reçoive les documents qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions à cet égard;

2. Recommande que l'on demande l'appui et l'assistance des pays pour cataloguer et indexer les informations figurant dans les documents techniques qu'ils détiennent, en coordination avec le secrétariat du Groupe d'experts;

3. Recommande en outre que l'on demande l'assistance et l'appui d'un ou plusieurs pays pour reproduire la documentation sous une forme qui la rende plus accessible à tous;

4. Recommande également que, désormais, le secrétariat recueille et conserve tous les documents et communications techniques.

VII/15. Motion de remerciements

La Conférence,

1. Exprime ses remerciements au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'appui et les remarquables services qu'il a continué de fournir et sans lesquels la Conférence n'aurait pu achever ses travaux dans les délais prévus;

2. Rend hommage aux Gouvernements des États-Unis d'Amérique et d'Afrique

du Sud pour la généreuse hospitalité qu'ils ont accordée aux participants;

3. Exprime sa gratitude au Président de la Conférence pour ses qualités d'animation et la façon remarquable dont il a dirigé la Conférence;

4. Exprime ses remerciements aux membres du Bureau de la Conférence et aux fonctionnaires et administrateurs de l'Organisation des Nations Unies, y compris les interprètes et les traducteurs, pour la somme considérable de travail qu'ils ont accomplie;

5. Exprime également sa gratitude aux gouvernements qui ont mis à la disposition du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et de ses groupes de travail du personnel, du matériel, un soutien et des ressources afin de leur permettre de mener à bien leurs activités;

6. Demande que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies transmette aux pays membres une lettre de remerciement pour cet appui.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

A. États Membres de l'Organisation des Nations Unies

AFRIQUE DU SUD

Représentant

M. Peter E. RAPER, Director, National Place Names Committee, Names Research Institute

Suppléant

Mme Lucie MÖLLER, Chief Researcher, Names Research Institute, Human Sciences Research Council

ALGÉRIE

Représentant

M. Abdallah BAALI, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléants

M. Brahim ATOUI, Chef du Laboratoire de toponymie, Institut national de cartographie, Alger

M. Abdelaziz MEDJREB

M. Ahcène KERMA, Conseiller, Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

ALLEMAGNE

Représentant

M. Rainald ROESCH, Premier Conseiller, Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléants

M. Jörn SIEVERS, Président, StAGN, Bundesamt für Kartographie und Geodäsie,

Francfort-sur-le-Main

M. Thomas ZIELKE, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

ARABIE SAOUDITE

Représentant

M. Abdulaziz A. AAL-SHEIKH, Professeur de géographie, Université King Saud, Riyad

ARGENTINE

Représentant

M. Horacio Esteban AVILA, Director del Instituto Geográfico Militar

Suppléant

M. Héctor Oscar José PEÑA, Jefe de la División Geografía del IGM

AUSTRALIE

Représentant

M. John PARKER, Surveyor-General for Victoria, Chairman of Geographical Names of Australia

AUTRICHE

Représentant

Mme Isolde HAUSNER, Présidente de l'Arbeitsgemeinschaft für Kartographische Ortsnamenkunde (AKO), Vienne

AZERBAÏDJAN

Représentant

S. E. M. Eldar KOULIEV, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléant

M. R. NOVRUZOV, Conseiller, Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

BÉLARUS

Représentant

S. E. M. Alyksandr SYCHOU, Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléant

M. Uladzimir GERUS, Troisième Secrétaire, Mission permanente du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

BELGIQUE

Représentant

M. Dirk WOUTERS, Chargé d'affaires par intérim, Représentant permanent adjoint de la Belgique, Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléants

Mme Kathleen VAN DOREN, Directrice de la formation, Institut géographique national

M. Hugo BRAUWERS, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

BÉNIN

Représentant

M. S. E. M. Fassassi A. YACOUBOU, Ambassadeur, Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléants

M. M. Samuel AMEHOU, Ministre Conseiller, Mission permanente du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Charles TODJINOÛ, Ministre Conseiller, Mission permanente du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. M. Thomas D'Aquin OKOUDJOU, Premier Conseiller, Mission permanente du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. M. Thomas GUEDEGBE, Premier Secrétaire, Mission permanente du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. M. Paul HOUANSOU, Attaché, Mission permanente du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies

BOTSWANA

Représentant

M. B. B. H. MOREBODI, Director of the Department of Surveys and Mapping

BULGARIE

Représentant

S. E. M. Philip DIMITROV, Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléants

M. Zvetolyub BASMAKIEV, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Valentin HADJIYSKI, Troisième Secrétaire, Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies

BURKINA FASO

Représentant

M. Hilaire SOULAMA, Conseiller, Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies

CAMEROUN

Représentant

M. Jean Marc MPAY, Ministre Conseiller, Mission permanente du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Paul EKORONG A. DONG, Premier Secrétaire, Mission permanente du Cameroun
auprès de l'Organisation des Nations Unies

CANADA

Représentant

M. Anthony PRICE, Président, Comité permanent canadien des noms géographiques

Suppléants

Mme Helen KERFOOT, Secrétaire exécutive, Comité permanent canadien des noms
géographiques

M. Denis CHOUINARD, Conseiller, Mission permanente du Canada auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Mme Nicole RENE, Présidente, Commission de toponymie du Québec

M. Alain VALLIÈRES, Directeur général, Commission de toponymie du Québec

M. André LAPIERRE, Directeur, Programme des études canadiennes, Université
d'Ottawa

Mme Jocelyne REVIE, Secrétariat, Comité permanent canadien des noms
géographiques

Mme Kathleen O'BRIEN, Secrétariat, Comité permanent canadien des noms
géographiques

CHINE

Représentant

M. JIN Ergang, Directeur général, Division de l'administration et de la gestion
des noms géographiques, Ministère des affaires civiles

Suppléants

M. WANG Jitong, Chercheur, Institut chinois de toponymie, Ministère des affaires
civiles

Conseillers

M. DU Xiangming, Directeur honoraire, Institut de recherche sur la toponymie,

Bureau national de topographie et de cartographie

Experts

M. CHEN Genliang, Division des noms administratifs et géographiques, Ministère des affaires civiles

Mme XING Weilin, Rédactrice en chef, China Cartographic Publishing House

M. GOU Haibo, Division de la réglementation et du droit, Ministère des affaires étrangères

Mme ZHAO Xiaoyang, Chercheuse, Institut chinois de toponymie, Ministère des affaires civiles

CHYPRE

Représentant

M. Prodromos VASILEIOU, Président du Comité permanent de Chypre pour la normalisation des noms géographiques

Suppléants

M. Menelaos N. CHRISTODULOU, Secrétaire du Comité permanent de Chypre pour la normalisation des noms géographiques, Directeur du Thesaurus Linguae Cypriae Graecae

M. Dimitris CHATZIARGYROU, Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

CÔTE D'IVOIRE

Représentant

M. Bernard Tanoh-BOUTCHOUE, Conseiller, Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies

CROATIE

Représentant

M. Jadranka BULJAT, Rédacteur, Institut lexicographique

CUBA

Représentant

M. Pedro NUÑEZ MOSQUERA, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint, Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléant

Mme Yamira CUETO MILIAN, Conseillère, Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

ÉGYPTE

Représentant

M. Mohamed Mosaad IBRAHIM, Président, Egyptian General Authority for Topography

Suppléant

M. Mohamed Atef ABDULMONEIM, Directeur général, Département des cartes topographiques, Egyptian Survey Authority

EL SALVADOR

Représentant

M. Guillermo A. MELÉNDEZ, Représentant permanent adjoint, Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

ESPAGNE

Représentant

M. Arturo LACLAUSTRA, Représentant permanent, Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléants

M. Diego CARRASCO, Director del Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Madrid

M. Francisco RABENA, Conseiller, Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Marta BETANZOS, Conseillère, Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

ESTONIE

Représentant

M. Peeter PÄLL, Directeur, Département de la grammaire, Institut de la langue estonienne

Suppléants

Mme Elvi SEPP, Ministère de l'intérieur, Secrétaire chargée des noms de lieux de l'Estonie

Mme Malle HUNT, Office maritime national estonien, Chef de la Division de rédaction et de publication, Département des phares et de l'hydrographie

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Représentant

M. Roger PAYNE, Executive Secretary, United States Board on Geographic Names, Chief, Geographic Names Office, United States Geological Survey

Suppléant

M. Randall FLYNN, Executive Secretary for Foreign Names, United States Board on Geographic Names, National Imagery and Mapping Agency

Experts

Mme Angela BOTTOM, Département d'État

M. Leo DILLON, Cartographer, Département d'État

M. Ronald GRIM, Chairman, United States Board on Geographic Names, Library of Congress, Washington.

M. Charles HEYDA, Scientific Linguist, National Imagery and Mapping Agency

M. Joel MORRISON, United States Board on Geographic Names, Bureau of the Census

M. Gerd QUINTING, Scientific Linguist, National Imagery and Mapping Agency

M. Richard WITMER, Chief Geographer, United States Board on Geographic Names,
United States Geological Survey

M. Louis A. YOST IV, Deputy Chief, Geographic Names Office, United States
Geological Survey

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Représentant

M. Naste CALOVSKI, Ambassadeur, Représentant permanent de l'ex-République
yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléants

M. Slobodan TASOVSKI, Ministre Conseiller, Représentant permanent adjoint de
l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des
Nations Unies

M. Igor DZUNDEV, Conseiller, Mission permanente de l'ex-République yougoslave de
Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Blagoja MARKOVSKI, Président, Commission nationale de la normalisation des
noms géographiques

Mme Donka GLIGOROVA, Première Secrétaire, Mission permanente de l'ex-République
yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Maja ORTAKOVA, Deuxième Secrétaire, Mission permanente de l'ex-République
yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Représentant

M. Vladimir BOGINSKIY, Chef, Département cartographique, Institut central de
recherche en géodésie, aérotopographie et cartographie

Suppléants

M. S. M. TARASENKO, Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

M. Dmitry SUBBOTIN, Troisième Secrétaire, Département juridique, Division des
frontières et de la cartographie, Ministère des affaires étrangères

FINLANDE

Représentant

Mme Sirkka PAIKKALA, Chercheuse principale, Chef des services de planification et de conseil, Institut de recherche pour les langues de la Finlande

Suppléants

M. Jorma MARTTINEN, Ingénieur en chef, National Land Survey of Finland, Helsinki

Mme Soili KANGASKORPI, Attaché, Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Kerkko HAKULINEN, Rédacteur en chef, Geographical Society of Finland

FRANCE

Représentants

M. Pierre PLANQUES, Président de la Commission de toponymie de l'Institut géographique national (IGN) et Chef du service de la documentation géographique

Suppléants

Mme Sylvie LEJEUNE, Expert auprès de la Commission de toponymie de l'Institut Géographique National (IGN)

Melle Marine de CARNE, Première Secrétaire, Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Philippe DELACROIX, Premier Secrétaire, Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

GRÈCE

Représentant

M. Vassilis KASKARELIS, Représentant permanent adjoint, Mission permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléant

M. Vassilios MOUTSOGLOU, Premier Conseiller, Ministère des affaires étrangères

Conseillers

Mme Alexandra IOANNIDOU, Conseillère scientifique, Ministère des affaires étrangères

M. Georgios MAKRIDIS, lieutenant-colonel, Service géographique militaire grec

M. Athanasios PALLIKARIS, Chef de la Division hydrographique, Service hydrographique de la marine grecque

M. Ioannis PAPAIOANNOU, Service hydrographique de la marine grecque, Division hydrographique, Section de la politique géographique

M. Nikolaos ALEXOPOULOS, Conseiller, Ministère de l'intérieur, Administration publique et décentralisation

HAÏTI

Représentant

M. Jean Maxime MURAT, Ministre Conseiller, Mission permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies

HONGRIE

Représentant

M. Béla POKOLY, Secrétaire de la Commission hongroise des noms géographiques

IRAN

Représentant

S. E. M. Mehdi DANESH-YAZDI, Ambassadeur, Mission permanente de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conseillers

M. Hamid MALMIRIAN, Directeur de l'Organisation géographique nationale

M. Medhi MODIRI, Directeur adjoint, Organisation géographique nationale

M. Asad ARDALAN, Expert, Département juridique, Ministère des affaires étrangères

M. Nasser MOHAMMADI, Directeur, Département de géographie de l'Organisation géographique nationale

M. Ali Reza JAHANGIRI, Expert, Département juridique, Ministère des affaires étrangères

M. Mohammad Hossain ABDOLLAHY NIKABADY, Expert des noms géographiques à l'Organisation géographique nationale

IRLANDE

Représentant

M. Donall MAC GIOLLA EASPAIG, Higher Place-names Officer, Ordnance Survey

ISRAËL

Représentant

M. Naftali KADMON, Professeur émérite de cartographie, Département de géographie, Université hébraïque, Jérusalem

Suppléants

M. David KORNBLUTH, Directeur, Division juridique, Ministère des affaires étrangères

M. Oren DAVID, Conseiller, Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

ITALIE

Représentant

S. E. Francesco Paolo FULCI, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléants

M. Giulio TERZI, Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Maurizio PAMPALONI, Directeur de recherche à l'Institut militaire géographique italien, Florence

M. Sabato RAINONE, Chef du Service géographique, État-major général italien de la défense

JAPON

Représentant

M. Takekazu AKAGIRI, Directeur, Département cartographique, Institut géographique, Ministère de la construction

Suppléant

M. Tetsuo KONDO, Premier Secrétaire, Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Takashi OKADA, Premier Secrétaire, Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

JORDANIE

Représentant

Col. Mohamad FARGHAL, Conseiller/Conseiller militaire pour les questions de maintien de la paix à la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

KAZAKSTAN

Représentant

M. E. Sh. SHAIMERDENOV, Directeur, Département du développement des langues, Ministère de l'information et de l'entente civique

Suppléants

M. K. Sh. KUSAINOV, Directeur de l'Institut des langues, Ministère des sciences, Académie des sciences

M. A. T. KAIDAROV, Président, Société internationale de la langue kazake, Académicien, Académie des sciences

M. Serik ZHANIBEKOV, Premier Secrétaire, Mission permanente du Kazakstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

LETTONIE

Représentant

M. Jurgis KAVACS, Chef, Section toponymique du Service des terres domaniales de Lettonie; Chercheur, Université de Lettonie

Suppléants

Mme Vita STRAUTNIECE, Chef de la Division toponymique, Service des terres domaniales

Mme Zinta GOBA, Chercheur, Laboratoire scientifique de géographie et de toponymie régionales, Université de Lettonie

LIBAN

Représentant

M. Hicham HAMDAN, Représentant permanent adjoint, Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

MALI

Représentant

M. Illalkamar AG OUMAR, Conseiller, Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies

MAROC

Représentants

M. Abdelhadi TAZI, Membre de l'Académie du Royaume du Maroc

M. Mohamed ALAHIAN, Chef de Service de la Documentation cartographique, Division de la cartographie

MEXIQUE

Représentant

M. Cristóbal MORALES BEJAR, Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática

MONACO

Représentants

M. Jacques BOISSON, Représentant permanent, Mission permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Isabelle PICCO, Première Secrétaire, Mission permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies

MOZAMBIQUE

Représentant

M. Luis ABRAHAMO, Chef de la Division Nacional de Geografía e Cadastro

Suppléant

M. Alexandre Uisse CHIDIMATEMBUE, Chef de la photographie aérienne, Département de cartographie

MYANMAR

Représentant

M. Kyaw SWA, Premier Secrétaire, Mission permanente du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies

NIGÉRIA

Représentant

M. M. N. YAHAYA, Surveyor-General of Nigeria, Federal Surveys Department, Federal Ministry of Works and Housing

Experts

Mme E. O. ADEBIYI, Deputy Surveyor-General of Nigeria, Federal Surveys Department

M. G. A. OYENEYE, Assistant Director, Federal Surveys Department

Conseiller

M. S. A. OTUYELU, Ministre, Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

NORVÈGE

Représentant

M. Botolv HELLELAND, Maître de conférence/Conseiller pour les noms d'États, Département de la recherche toponymique

OMAN

Représentant

Col. Nasser Sultan AL-HARTHY, Directeur de l'Office national de topographie, Ministère de la défense

PAYS-BAS

Représentant

M. Ferjan ORMELING, Professeur de cartographie, Université d'Utrecht

Suppléants

M. A. P. T. BIJLSMA, Premier Secrétaire, Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme A. M. C. WESTER, Deuxième Secrétaire, Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

PÉROU

Représentant

M. Jose HERRERA, Jefe del Instituto Geográfico Nacional

Suppléant

M. Juan QUIÑE, Director-General de Geografía, Instituto Geográfico Nacional

POLOGNE

Représentant

M. Jerzy KONDRACKI, Président, Commission de la normalisation des noms géographiques étrangers, Université de Varsovie

Suppléants

Mme Izabella KRAUZE-TOMCZYK, Secrétaire, Commission de la normalisation des noms géographiques étrangers, Service de géodésie et de cartographie

M. Jerzy OSTROWSKI, Membre de la Commission de la normalisation des noms géographiques étrangers, Académie polonaise des sciences

QATAR

Représentant

M. Yousuf Eisa AL-EBRAHIM, Ingénieur civil

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Représentant

M. Mikhail WEHBE, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléants

M. Mohammed Hassan IDRIS, Directeur général, Direction générale de la topographie, Damas

M. Marwan SOKAR, Directeur des relations publiques, Direction générale de la topographie, Damas

M. Hussam-edin A'ALA, Attaché, Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Représentant

M. Joseph Yvon NIAMATHE, Ingénieur principal géographe, Chef de service de la cartographie

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Représentant

M. Dae Won SUH, Directeur général, United Nations Systems Bureau, Ministère des affaires étrangères

Suppléants

M. Rae Kwon CHUNG, Conseiller, Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Yeong Moo CHO, Directeur adjoint, Division des questions économiques relatives à l'Organisation des Nations Unies, Ministère des affaires étrangères

M. Jin Hyun KIM, Président, Université de Séoul

M. Ki Suk LEE, Professeur, Département de l'enseignement géographique, Université de Séoul

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Représentant

M. Kingmano PHOMMAHAXAY, Troisième Secrétaire, Mission permanente de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Représentant

S. E. M. Kim Chang GUK, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléant

M. Ri Kwang NAM, Premier Secrétaire, Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Représentant

M. Pavel BOHÁČ, Secrétaire, Commission des noms géographiques, Office tchèque de la topographie, de la cartographie et du cadastre

ROUMANIE

Représentant

M. Serban DRAGOMIRESCU, Secrétaire scientifique, Académie roumaine

Suppléants

M. Narcis-Traian CONSTANTINESCU, Inspecteur, Bureau national du cadastre, de la géodésie et de la cartographie

M. Florin FLORIAN, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Représentant

M. R. MARSDEN, Head, Geography and Geodesy Division, Military Survey; Permanent Committee on Geographical Names

Suppléants

M. P. J. WOODMAN, Secretary, Permanent Committee on Geographical Names

Mme J. M. MOORE, Research Assistant, Permanent Committee on Geographical Names

SLOVAQUIE

Représentant

M. Imrich HORÁK, Président, Office de la géodésie, de la cartographie et du cadastre

Suppléants

Mme Maria KOVÁČOVÁ, Secrétaire, Commission des noms géographiques, Institut géodésique et cartographique, Bratislava

M. Miloslav HETTES, Conseiller, Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

SLOVÉNIE

Représentant

Mme Ema POGORELCNIK, Conseillère auprès du Directeur, Office de topographie et de cartographie

Suppléant

M. Milan OROZEN ADAMIC, Chercheur associé, Centre de recherche scientifique de l'Académie slovène des sciences et lettres, Institut de géographie Anton Melik

SUÈDE

Représentant

M. Hans LUNDBORG, Ministre, Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléants

M. Hans RINGSTAM, Principal Administrative Officer, National Land Survey of Sweden, Gävle

M. Leif NILSSON, Place Name Consultant, Institute for Swedish Language and Folklore Research, Uppsala

TOGO

Représentant

S. E. M. Roland Y. KPOTSRA, Ambassadeur et Représentant permanent, Mission permanente du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suppléant

M. Komi Mensah AFETO, Ministre Conseiller, Mission permanente du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies

TURQUIE

Représentant

M. Metin TUNCEL, Département de géographie, Université d'Istanbul

Suppléants

M. Burak ÖZÜGERGIN, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Feza ÖZTÜRK, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Sebnem KOÇOĞLU, Attachée, Consulat général de Turquie à New York

UKRAINE

Représentant

M. Anatoli Lavrentiyovych BONDAR, Directeur général, Administration principale de la géodésie, de la cartographie et du cadastre au Cabinet des Ministres d'Ukraine

Suppléant

Mme Natalia Vitaliyivna KONDRATSOVA, Troisième Secrétaire, Ministère des affaires étrangères

B. États non Membres

SAINT-SIÈGE

Représentant

M. Alfred EDWARD, Mission permanente d'observation du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies

SUISSE

Représentant

Mme Livia LEU AGOSTI, Conseillère, Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

C. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Mme Paulina MAKINWA-ADEBUSOYE, Chef, Division de la sécurité alimentaire et du développement durable

DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION

M. Miklos PINTHER, Chef, Section de la cartographie, Division de la bibliothèque et des publications

M. Bernhard WAGNER, Cartographe, Section de la cartographie, Division de la bibliothèque et des publications

M. Vladimir BESSARABOV, Cartographe, Section de la cartographie, Division de la bibliothèque et des publications

M. Robert MCKAY, Cartographe, Section de la cartographie, Division de la bibliothèque et des publications

D. Institutions spécialisées

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT)

M. Gaetano LEONE, bureau d'Habitat à New York

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

M. Pierre QUIBLIER, Attaché de liaison, Bureau régional pour l'Amérique du Nord, New York

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

Mme Nina SIBAL, Directrice, Bureau de liaison de l'UNESCO, New York

BANQUE MONDIALE

M. Gregory PRAKAS, Cartographe supérieur, Département des services généraux

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

M. G. AH-FONG, Fonctionnaire d'administration, Bureau des relations extérieures, Division des affaires juridiques et des relations extérieures

E. Organisations intergouvernementales

INSTITUT PANAMÉRICAIN DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

M. Roger L. PAYNE, Président du Groupe de travail des noms géographiques

F. Organisations scientifiques internationales

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

M. Randall FLYNN, Executive Secretary for Foreign Names, United States Board on Geographic Names, National Imagery and Mapping Agency

ASSOCIATION CARTOGRAPHIQUE INTERNATIONALE

M. F. ORMELING, Professeur de cartographie, Université d'Utrecht (Pays-Bas)

G. Autres organisations

AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

M. Ridha BOUABID, Directeur, Observateur permanent de l'ACCT auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Pierre TSIANGUEBENI, Responsable de programme au Bureau permanent d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

M. John CLEWS, Président de l'ISO/TC46/SC2 : Conversion des langues écrites

NATIONAL GEOGRAPHIC SOCIETY

M. Juan José VALDÉS, Project Manager, National Geographic Maps, Washington

H. Autres observateurs

M. Richard RANDALL, retraité, anciennement au Board on Geographic Names des États-Unis

Mme Marie THERIAULT, étudiante en doctorat de linguistique, Université de Montréal (Canada)

M. Michael SMART, ex-Secrétaire de la Commission de toponymie de l'Ontario

(Canada)

M. Nathaniel O. ABELSON, retraité, cartothecaire, bibliothèque Dag Hammarskjöld

I. Secrétariat de la Conférence

Secrétaire exécutif

M. Gabriel GABELLA, Économiste hors classe, Département des affaires économiques et sociales

Secrétaire exécutif adjoint

M. K. Hans STABE, Services des statistiques de l'environnement, de l'énergie et de l'industrie, Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales

Annexe II

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chapitre premier

REPRÉSENTATION ET POUVOIRS

Article premier

Chaque État participant à la Conférence est représenté par un représentant accrédité. Si un État nomme plus d'un représentant, il désigne l'un d'eux comme chef de la délégation. Chaque délégation peut aussi comprendre les suppléants, conseillers et experts jugés nécessaires.

Article 2

Les pouvoirs des représentants et le nom des suppléants, des conseillers et des experts sont communiqués au Secrétaire exécutif, si possible 24 heures au plus après l'ouverture de la Conférence. Ils doivent émaner soit du chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères.

Article 3

Une commission de vérification des pouvoirs est constituée au début de la Conférence. Elle comprend les cinq membres nommés par la Conférence sur la proposition du Président. Elle examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement son rapport.

Article 4

Si la participation d'une délégation soulève des objections, cette délégation a le droit de participer provisoirement à la Conférence tant que celle-ci n'a pas statué sur la validité des objections.

Chapitre II

ORDRE DU JOUR

Article 5

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat et communiqué aux gouvernements invités à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies constitue l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Tout représentant d'un État participant à la Conférence peut proposer l'inscription de toute question à l'ordre du jour provisoire.

Chapitre III

BUREAU

Article 6

La Conférence élit un président, deux vice-présidents, un rapporteur et un rédacteur en chef parmi les représentants des États participant à la Conférence.

Article 7

Le Président préside les séances plénières de la Conférence. Il n'a pas le droit de vote, mais peut désigner un autre membre de sa délégation pour voter à sa place.

Article 8

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie d'une séance, un vice-président désigné par lui assure la présidence. Un vice-président agissant en qualité de président a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Chapitre IV

SECRETARIAT

Article 9

Le Secrétaire exécutif de la Conférence, nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agit en cette qualité à toutes les séances de la Conférence. Il peut désigner pour toute séance un suppléant chargé de le remplacer.

Article 10

À toute séance, le Secrétaire exécutif ou son représentant peut présenter un exposé oral ou écrit concernant toute question à l'examen.

Article 11

Le Secrétaire exécutif fournit et dirige le personnel nécessaire à la Conférence. Il est responsable de toutes les dispositions à prendre touchant les séances et, d'une façon générale, s'acquitte de toutes les autres tâches que la Conférence peut avoir besoin de confier au Secrétariat.

Chapitre V

CONDUITE DES DÉBATS

Article 12

Le quorum est constitué par la majorité des représentants qui participent à la Conférence.

Article 13

Outre qu'il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la Conférence, dirige les débats au cours de ces séances, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, règle entièrement les débats de la Conférence.

Article 14

Le Président peut, au cours de la discussion, proposer à la Conférence la clôture de la liste des orateurs ou la clôture des débats. Il peut également proposer la suspension ou la levée de la séance, ou l'ajournement du débat sur la question en discussion. Il peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les propos n'ont pas trait à la question examinée.

Article 15

Le Président, dans l'exercice de ses fonctions, demeure sous l'autorité de la Conférence.

Article 16

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut à tout moment présenter une motion d'ordre et le Président statue immédiatement sur cette motion, conformément au présent Règlement intérieur. Un représentant peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et la décision du Président, si elle n'est pas annulée par la majorité des représentants présents et votants, est maintenue. Un représentant qui présente une motion d'ordre ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question examinée.

Article 17

Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut demander l'ajournement du débat sur cette question. Toute motion de cette nature a priorité. Outre l'auteur de la motion, un orateur peut prendre la parole en faveur de l'ajournement, et un contre.

Article 18

Au cours des débats, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs et, avec l'assentiment de la Conférence, déclarer cette liste close. Il peut cependant accorder le droit de réponse à un représentant lorsque, à son avis, une intervention prononcée après la clôture de la liste des orateurs appelle une réponse. Quand la discussion d'une question est terminée, faute d'orateurs, le Président prononce la clôture du débat. Cette décision a le même effet que la clôture par décision de la Conférence.

Article 19

À tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat sur la question en discussion, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la clôture du débat n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

Article 20

La Conférence peut limiter la durée de l'intervention de chaque orateur.

Article 21

Les propositions et amendements sont normalement remis par écrit au Secrétaire exécutif de la Conférence, qui les communique aux délégations. En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance quelconque de la Conférence si le texte n'en a pas été communiqué à toutes les délégations, au plus tard la veille de la séance. Le Président peut cependant autoriser la discussion et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été communiqués ou l'ont seulement été le jour même.

Article 22

L'auteur d'une motion peut toujours la retirer avant qu'elle ait été mise aux voix, à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un amendement. Une motion ainsi retirée peut être présentée de nouveau par tout représentant.

Article 23

Lorsqu'une proposition est adoptée ou rejetée, elle ne peut être examinée de nouveau, à moins que la Conférence n'en décide ainsi à la majorité des deux tiers des représentants présents et votants. L'autorisation de prendre la parole au sujet d'une motion présentée en faveur d'un nouvel examen n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la motion, après quoi elle est immédiatement mise aux voix.

Chapitre VI

VOTE

Article 24

Chaque État représenté à la Conférence dispose d'une voix. Les décisions de la Conférence sont prises à la majorité des représentants présents et votants des États participants à la Conférence.

Article 25

Aux fins du présent règlement, l'expression "représentants présents et votants" s'entend des représentants présents qui votent pour ou contre. Les représentants qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non votants.

Article 26

La Conférence vote normalement à main levée, mais tout représentant peut demander le vote par appel nominal. L'appel a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des délégations à la Conférence et commence par la délégation dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Article 27

Après que le Président a annoncé le début du scrutin, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour demander une motion d'ordre relative à la manière dont se déroule le scrutin. Le Président peut permettre aux représentants d'expliquer leur vote, soit avant soit après le scrutin. Il peut limiter la durée de ces explications.

Article 28

Toute proposition est mise aux voix par division si un représentant le demande. Les parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc; si toutes les parties du dispositif d'une proposition ont été repoussées, la proposition est considérée comme rejetée dans son ensemble.

Article 29

Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de deux ou plusieurs amendements, la Conférence vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive. Elle vote ensuite sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de la proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Toutefois, lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, on vote ensuite sur la proposition modifiée. Une motion est considérée comme un amendement à une proposition si elle tend simplement à une adjonction, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

Article 30

Si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, la Conférence, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. Après chaque vote sur une proposition, la Conférence peut décider si elle votera sur la proposition suivante.

Article 31

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que la Conférence n'en décide autrement.

Article 32

1. Lorsqu'il s'agit d'élire une seule personne ou une seule délégation et qu'aucun candidat ne recueille au premier tour la majorité requise, on procède à un second tour de scrutin, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Si les deux candidats recueillent le même nombre de voix à ce second tour, le Président décide entre eux par tirage au sort.

2. Si, après le premier tour de scrutin, plusieurs candidats viennent en deuxième position avec un nombre égal de voix, on procède à un scrutin spécial afin de ramener le nombre de candidats à deux. Si trois candidats ou plus viennent en tête avec un nombre égal de voix, on procède à un deuxième tour de scrutin; s'il y a encore partage égal des voix entre plus de deux candidats, le nombre des candidats est ramené à deux par tirage au sort.

Article 33

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième vote après une suspension de séance de 15 minutes. S'il y a encore partage égal des voix, la proposition est considérée comme repoussée.

Chapitre VII

LANGUES OFFICIELLES ET LANGUES DE TRAVAIL

Article 34

L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles de la Conférence. L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de la Conférence.

Article 35

Les interventions prononcées dans une langue officielle sont interprétées dans les autres langues officielles de la Conférence.

Article 36

Tout représentant peut prendre la parole dans une autre langue que les langues officielles de la Conférence. Dans ce cas, il doit faire interpréter son intervention dans l'une des langues officielles de la Conférence.

Chapitre VIII

COMPTE RENDU DES SÉANCES

Article 32

1. Il n'est pas établi de comptes rendus sténographiques ou analytiques des séances.

2. Des enregistrements sonores des séances de la Conférence et, le cas échéant, des commissions sont établis et conservés conformément à la pratique suivie à l'Organisation des Nations Unies.

Chapitre IX

PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 38

Les séances plénières de la Conférence et les séances de ses commissions sont publiques, à moins que l'organe intéressé ne décide que des circonstances exceptionnelles exigent que telle ou telle de ces séances soit privée.

Chapitre X

COMMISSIONS

Article 39

La Conférence peut constituer les commissions nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Les points de l'ordre du jour relatifs à une même catégorie de questions sont renvoyés à la commission qui s'occupe de cette catégorie de questions. Les commissions ne peuvent pas inscrire une question à l'ordre du jour de leur propre initiative.

Article 40

Chaque commission élit son président, ses vice-présidents et son rapporteur.

Article 41

Les dispositions du Règlement intérieur de la Conférence sont applicables dans toute la mesure du possible aux débats des commissions. Une commission peut décider de réduire le nombre des langues pour lesquelles sont fournis des services d'interprétation.

Chapitre XI

AUTRES PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS

Article 42

Les représentants désignés par les organisations qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices ont le droit de participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions.

Article 43

Les représentants désignés par les mouvements de libération nationale invités à la Conférence peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions touchant toute question qui intéresse particulièrement ces mouvements.

Article 44

Les représentants désignés par les institutions spécialisées^a peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions touchant toute question relevant du domaine d'activité desdites institutions.

Article 45

Les représentants désignés d'autres organisations intergouvernementales invitées à la Conférence peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions touchant toute question relevant du domaine d'activité desdites organisations.

^a Aux fins du présent Règlement, l'expression "institutions spécialisées" désigne également l'Agence internationale de l'énergie atomique et le GATT.

Article 46

1. Les organisations non gouvernementales invitées à la Conférence peuvent désigner des représentants qui assistent en qualité d'observateurs aux séances publiques de la Conférence et de ses commissions.

2. Sur l'invitation du président de l'organe intéressé de la Conférence et sous réserve de l'approbation de cet organe, ces observateurs peuvent faire des exposés oraux sur les questions qui sont de leur compétence particulière.

Article 47

Les exposés écrits présentés par les représentants désignés visés aux articles 42 à 47 sont distribués par le Secrétariat à toutes les délégations dans les quantités et dans les langues dans lesquelles ils ont été fournis, étant entendu que tout exposé présenté au nom d'une organisation non gouvernementale doit avoir trait à une question relevant de la compétence particulière de cette organisation et se rapporter aux travaux de la Conférence.

Chapitre XII

MODIFICATIONS

Article 48

La Conférence peut décider de modifier le présent Règlement intérieur.

Annexe III

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président de la Conférence.
3. Questions d'organisation :
 - a) Adoption du Règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Organisation des travaux;
 - e) Pouvoirs des représentants à la Conférence.
4. Rapports des divisions et des gouvernements sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la sixième Conférence.
5. Normalisation nationale :
 - a) Collecte des noms sur le terrain;
 - b) Traitement des noms géographiques dans les services compétents;
 - c) Traitement des noms dans les régions multilingues;
 - d) Structure administrative des organismes nationaux de toponymie;
 - e) Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs.
6. Fichiers de données toponymiques :
 - a) Procédures de collecte des données;
 - b) Éléments de données requis;
 - c) Normes et formats pour le transfert de données toponymiques;

- d) Systèmes de traitement automatique des données;
 - e) Comptabilité et structure des systèmes;
 - f) Nomenclatures nationales;
 - g) Autres publications.
7. Terminologie de la normalisation des noms géographiques.
8. Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.
9. Célébration du trentième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.
10. Exonymes :
- a) Catégories d'exonymes et leur degré d'utilisation;
 - b) Principes à observer pour réduire le nombre d'exonymes;
 - c) Listes provisoires d'exonymes.
11. Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté :
- a) Politiques, procédures et coopération;
 - b) Détails communs à deux pays au moins.
12. Systèmes d'écriture et principes de prononciation :
- a) Romanisation;
 - b) Transcription dans un système d'écriture non latin;
 - c) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites.
13. Sites Web toponymiques.
14. Enseignement et pratique en matière de toponymie :
- a) État actuel de l'enseignement et de la pratique;

- b) Stages de formation à la toponymie;
 - c) Échanges de conseils et de renseignements;
 - d) Échanges de personnel;
 - e) Assistance technique.
15. Coopération avec des organismes nationaux et internationaux et d'autres organes :
- a) Coopération avec des organismes nationaux;
 - b) Coopération avec des organisations internationales;
 - c) Coopération avec des moyens d'information.
16. Noms de pays.
17. Réunions et conférences :
- a) Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques;
 - b) Réunions et programmes divisionnels et interdivisionnels;
 - c) Réunions, conférences et colloques nationaux sur la toponymie;
 - d) Réunions, conférences et colloques internationaux sur la toponymie.
18. Avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale et internationale des noms géographiques.
19. Préparatifs de la huitième Conférence.
20. Adoption du rapport de la Conférence.
21. Clôture de la Conférence.

Annexe IV

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre/pays</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>
E/CONF.91/1	Ordre du jour provisoire	3 b)
E/CONF.91/2	Règlement intérieur provisoire	3 a)
E/CONF.91/L.1	Standardization of geographical names (présenté par le Mozambique)	6 f)
E/CONF.91/L.2	The Estonian Law on Place Names (présenté par l'Estonie)	5 b)
E/CONF.91/L.3	Rapport national de l'Estonie (présenté par l'Estonie)	4
E/CONF.91/L.4	Geographical names in Antarctica (présenté par les États-Unis d'Amérique)	15 b)
E/CONF.91/L.5	Home page of the Place Names Board of Estonia (présenté par l'Estonie)	13
E/CONF.91/L.6	Report of the Baltic Division (présenté par l'Estonie)	4
E/CONF.91/L.7	National report of Israel for the period 1992-1997 (présenté par Israël)	4
E/CONF.91/L.8	Report of the East Mediterranean Division (other than Arabic) for the period 1992-1997 (présenté par Israël)	4
E/CONF.91/L.9	Report of the Working Group on Toponymic Terminology for the period 1992-1997 (présenté par le GENUNG)	7

E/CONF.91/L.10	Donor-recommended exonyms for historical topographic features in Israel (présenté par Israël)	10 a)
E/CONF.91/L.11	Considerations for and against the revision of a romanization system : the case of Hebrew (présenté par Israël)	12 a)
E/CONF.91/L.12	Plene vs. vocalized orthography of names in Hebrew GIS-derived digital topographic maps (présenté par Israël)	12
E/CONF.91/L.13	Glossary of toponymic terminology, version 4 (présenté par le GENUNG)	7
E/CONF.91/L.14	Ptolemy, the first toponymist (présenté par Israël)	9
E/CONF.91/L.15	Rapport national de la Finlande (présenté par la Finlande)	4
E/CONF.91/L.16	Translators and place names in Finland (présenté par la Finlande)	5 c)
E/CONF.91/L.17	Toponymic guidelines for map editors and other editors : Finland (Third, revised edition, 1997) (présenté par la Finlande)	5 e)
E/CONF.91/L.18	Database of geographical names from Slovakia (présenté par la Slovaquie)	6 b)
E/CONF.91/L.19	The problem of the obligatory character of standardized geographical names with diacritical marks (présenté par la Slovaquie)	7

E/CONF.91/L.20	Report on activities in the field of the standardization of geographical names in Slovakia since the Sixth Conference (présenté par la Slovaquie)	4
E/CONF.91/L.21	New territorial and administrative divisions of Slovakia (présenté par la Slovaquie)	6 g)
E/CONF.91/L.22	Report of the Working Group on Romanization Systems : Activities from 24 August 1992 to 12 January 1998 (présenté par le GENUNG)	12 a)
E/CONF.91/L.23	The United States Board on Geographic Names gazetteer program : gazetteers and data sets of foreign areas. Progress made since the Sixth Conference (présenté par les États-Unis d'Amérique)	6 g)
E/CONF.91/L.24	Rapport national de l'Allemagne (présenté par l'Allemagne)	4
E/CONF.91/L.25	Ständiger Ausschuss für geographische Namen (StAGN) (Comité permanent des noms géographiques) (présenté par l'Allemagne)	5 d)
E/CONF.91/L.26	Toponymic guidelines for map editors and other editors : Federal Republic of Germany (Third edition) (présenté par l'Allemagne)	5 e)
E/CONF.91/L.27	Digital geographical names database for Germany at the scale of 1:250,000 (présenté par l'Allemagne)	6 f)
E/CONF.91/L.28	<u>Concise Gazetteer of Germany</u> (présenté par l'Allemagne)	6 f)
E/CONF.91/L.29	Index of German-language Antarctic place names available on the Internet (présenté par l'Allemagne)	13

E/CONF.91/L.30	List of country names in the German language available on the Internet (présenté par l'Allemagne)	13, 16
E/CONF.91/L.31	Canadian Permanent Committee on Geographical Names/Comité permanent canadien des noms géographiques (présenté par le Canada)	4
E/CONF.91/L.32	Report of the United States/Canada Division, 1992-1997 (présenté par le GENUNG)	4
E/CONF.91/L.33	Canadian Geographical Names Data Base (présenté par le Canada)	6 e)
E/CONF.91/L.34	Feature classes established for geographical names records on the Canadian Geographical Names Data Base (présenté par le Canada)	6 b)
E/CONF.91/L.35	Les critères de choix des noms géographiques au service des autorités compétentes (présenté par le Canada)	5 b)
E/CONF.91/L.36	Le CD-ROM multimédia <u>Noms et lieux du Québec, 1997</u> (présenté par le Canada)	6 g)
E/CONF.91/L.37	100 years of official toponymy in Canada, 1897-1997 (présenté par le Canada)	15 c)
E/CONF.91/L.38	Toponymic field work completed in Canada since 1990 (présenté par le Canada)	5 a)
E/CONF.91/L.39	An administrative tool for a national names authority : the strategic plan of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names (présenté par le Canada)	5 d)

E/CONF.91/L.40	Administering geographical names programmes : collected Canadian references, 1975-1996 (présenté par le Canada)	5 d)
E/CONF.91/L.41	<u>Concise Gazetteer of Canada, 1997</u> (présenté par le Canada)	6 f)
E/CONF.91/L.42	United Nations documents on geographical names standardization available from the Canadian Geographical Names World Wide Web site (présenté par le Canada)	13
E/CONF.91/L.43	Accessing Canada's geographical names on the Internet (présenté par le Canada)	13
E/CONF.91/L.44	Rapport national de la Hongrie (présenté par la Hongrie)	4
E/CONF.91/L.45	Rapport national de la Suède (présenté par la Suède)	4
E/CONF.91/L.46	Toponymic guidelines for cartography : Sweden (présenté par la Suède)	5 e)
E/CONF.91/L.47	Dictionaries of the place names of Latvia (présenté par la Lettonie)	6 f)
E/CONF.91/L.48	International training course in toponymy of the Baltic Division (présenté par le GENUNG)	14 b)
E/CONF.91/L.49	Rapport national de la Lettonie (présenté par la Lettonie)	4
E/CONF.91/L.50	Rapport national de la République tchèque (présenté par la République tchèque)	4
E/CONF.91/L.51	Rapport national de l'Ukraine (présenté par l'Ukraine)	4

E/CONF.91/L.52	Rapport national de la Slovénie (présenté par la Slovénie)	4
E/CONF.91/L.53	Rapport national de l'Afrique du Sud (présenté par l'Afrique du Sud)	4
E/CONF.91/L.54	Report on the standardization of geographical names, its state and progress (présenté par la Pologne)	4
E/CONF.91/L.55	Database of geographical names in Poland (présenté par la Pologne)	6 b)
E/CONF.91/L.56	Polish geographical names of the world (présenté par la Pologne)	10 c)
E/CONF.91/L.57	Names of countries, their capitals and inhabitants (présenté par la Pologne)	16
E/CONF.91/L.58	Rapport national de la République islamique d'Iran (présenté par l'Iran)	4
E/CONF.91/L.59	Commemorating the thirtieth anniversary of the first United Nations Conference on the Standardization of Geographical names (présenté par l'Iran)	9
E/CONF.91/L.59/Add.1	Maps of the route of Nasser-Khosrow	9
E/CONF.91/L.60	Taking geonames into the next millennium : legislative and administrative changes to geographic names in Victoria (présenté par l'Australie)	5 d)
E/CONF.91/L.61	Rapport national de l'Autriche (présenté par l'Autriche)	4
E/CONF.91/L.62 et Add.1	The consequences of the orthographic reform on the spelling of geographical names in Austria (présenté par l'Autriche)	5 b)

E/CONF.91/L.63	The Institute of the Military Geosystem (IMG) (présenté par l'Autriche)	14 a)
E/CONF.91/L.64	Symposium on geographical names (présenté par l'Autriche)	17 d)
E/CONF.91/L.65 et Add.1	List of country names (présenté par le GENUNG)	16
E/CONF.91/L.66	Rapport national de l'Australie (présenté par l'Australie)	4
E/CONF.91/L.67	Report of the Asia, South-East and Pacific, South-West Division (présenté par le GENUNG)	4
E/CONF.91/L.68	Draft report	
E/CONF.91/L.69	Draft resolutions	
E/CONF.91/INF.1	Documentation for the Conference	
E/CONF.91/INF.2	Provisional list of documents	
E/CONF.91/INF.3	Provisional list of participants	
E/CONF.91/INF.4	Rapport national du Japon (présenté par le Japon)	4
E/CONF.91/INF.5	The automated management of geographical names (présenté par le Japon)	6 d)
E/CONF.91/INF.6	Informe Argentino sobre la Normalización de los Nombres Geográficos (présenté par l'Argentine)	4
E/CONF.91/INF.7	Rapport national des États-Unis d'Amérique (présenté par les États-Unis d'Amérique)	4
E/CONF.91/INF.8	Geographical names of the United States available on the Internet (présenté par les États-Unis d'Amérique)	13

E/CONF.91/INF.9	The Pan American Institute of Geography and History (PAIGH) Geographical Names Course on Applied Toponymy (présenté par les États-Unis d'Amérique)	14 b)
E/CONF.91/INF.10	Principles, policies and procedures : domestic geographic names (présenté par les États-Unis d'Amérique)	5 b)
E/CONF.91/INF.11	Geographical names data compilation program of the United States of America (domestic) (présenté par les États-Unis d'Amérique)	5 b)
E/CONF.91/INF.12	State names authorities of the United States of America (présenté par les États-Unis d'Amérique)	8
E/CONF.91/INF.13	Commemorative naming in the United States (présenté par les États-Unis d'Amérique)	5 b)
E/CONF.91/INF.14	<u>Digital Gazetteer of the United States of America</u> (présenté par les États-Unis d'Amérique)	6 f)
E/CONF.91/INF.15	The United States Board on Geographic Names <u>Publications Catalog</u> (présenté par les États-Unis d'Amérique)	6 g)
E/CONF.91/INF.16	Toponymic guidelines for map editors and other editors : Estonia (Second edition) (présenté par l'Estonie)	5 e)
E/CONF.91/INF.17	Rapport national du Royaume-Uni (présenté par le Royaume-Uni)	4
E/CONF.91/INF.18	Report of the Working Group on Courses in Toponymy, 1992-1997 (présenté par le GENUNG)	14 b)
E/CONF.91/INF.19	The new Austrian Military Map, 1:50,000 (ÖMK50) (présenté par l'Autriche)	5 b)

E/CONF.91/INF.20	List of catchment areas of Austria : catchment area of the River Drau (présenté par l'Autriche)	6 a)
E/CONF.91/INF.21	Toponymic guidelines for map editors and other editors : Austria (présenté par l'Autriche)	5 e)
E/CONF.91/INF.22	International Council of Onomastic Sciences (ICOS) (présenté par l'Autriche)	15 b) 17 d)
E/CONF.91/INF.23	Report on toponymic work in China (présenté par la Chine)	4
E/CONF.91/INF.24	Report on the standardization of geographical names in China (présenté par la Chine)	5 b)
E/CONF.91/CRP.1	Résolutions adoptées par les six Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (1967, 1972, 1977, 1982, 1987, 1992) (présenté par le Canada)	8
E/CONF.91/CRP.2	(retiré)	
E/CONF.91/CRP.3	Rapport national de la Suisse (présenté par la Suisse)	4
E/CONF.91/CRP.4	(retiré)	
E/CONF.91/CRP.5	A phonetic sample survey towards improvement of a romanization system (présenté par Israël)	12 a)
E/CONF.91/CRP.6	Rapport national de la République de Corée (présenté par la République de Corée)	4
E/CONF.91/CRP.7	Korean National Geographic Names Authority (présenté par la République de Corée)	5 d)

E/CONF.91/CRP.8/Rev.1	How to name the sea area between the Korean Peninsula and the Japanese Archipelago (présenté par la République de Corée)	11 b)
E/CONF.91/CRP.9	International Names Meeting in the Republic of Korea (présenté par la République de Corée)	17 d)
E/CONF.91/CRP.10	Rapport national de la France (présenté par la France)	4
E/CONF.91/CRP.11	Report of the Working Group on Toponymic Data Exchange Formats and Standards (présenté par le GENUNG)	6 c)
E/CONF.91/CRP.12	Rapport national de la Grèce (présenté par la Grèce)	4
E/CONF.91/CRP.13	Rapport national des Pays-Bas (présenté par les Pays-Bas)	4
E/CONF.91/CRP.14	Report of the Dutch and German-speaking Division (présenté par le GENUNG)	4
E/CONF.91/CRP.15	Rapport national de la Norvège (présenté par la Norvège)	4
E/CONF.91/CRP.16	Toponymic guidelines for cartography : Norway (présenté par la Norvège)	5 e)
E/CONF.91/CRP.17	Toponymic guidelines of the Czech Republic (présenté par la République tchèque)	5 e)
E/CONF.91/CRP.18	Standardization of geographical names in the Russian Federation, 1992-1997 (présenté par la Russie)	4
E/CONF.91/CRP.19	Rapport national de l'Algérie (présenté par l'Algérie)	4

E/CONF.91/CRP.20	Toponymic guidelines for map editors and other editors : Italy (présenté par l'Italie)	5 e)
E/CONF.91/CRP.21	Main provisions of the law of the Russian Federation on naming geographical features (présenté par la Russie)	5 b)
E/CONF.91/CRP.22	Toponymic guidelines for map editors and other editors (présenté par la Grèce)	5 e)
E/CONF.91/CRP.23	Rapport national de l'ex-République yougoslave de Macédoine (présenté par l'ex-République yougoslave de Macédoine)	4
E/CONF.91/CRP.24	Informe Nacional : Cuba (présenté par Cuba)	4
E/CONF.91/CRP.25/ Rev.1	Standardization of geographical names in Cyprus (présenté par Chypre)	4
E/CONF.91/CRP.26	Rapport national du Maroc (présenté par le Maroc)	4
E/CONF.91/CRP.27	Development of Russia's National Catalogue of Geographical Names (présenté par la Russie)	6 d)
E/CONF.91/CRP.28	Administrative divisions of Greece : regions, departments, provinces and municipalities (présenté par la Grèce)	6 g)
E/CONF.91/CRP.29	Introduction à la notion d'espace et de limite contenue dans un nom de lieu (présenté par l'Algérie)	6 g)
E/CONF.91/CRP.30	Updated rules for the application of the romanization system for the Cyrillic alphabet in Russia (présenté par la Russie)	12 a)

E/CONF.91/CRP.31	Aperçu sur la recherche toponymique en Algérie (présenté par l'Algérie)	14 a)
E/CONF.91/CRP.32	Toponymie et linguistique (présenté par l'Algérie)	14 a)
E/CONF.91/CRP.33	Toponymie et géographie (présenté par l'Algérie)	14 a)
E/CONF.91/CRP.34	Report of the Working Group on Geographical Names of the Inter-state Council for Geodesy, Cartography, Cadastre and Remote Sensing of the Commonwealth of Independent States (présenté par la Russie)	15 a)
E/CONF.91/CRP.35	Ibn Battoutah : aperçu sur la vie du grand voyageur marocain (présenté par le Maroc)	9
E/CONF.91/CRP.36	<u>Digital Gazetteer of Italy</u> (présenté par l'Italie)	6 f)
E/CONF.91/CRP.37	Historical considerations and position of the wrongfulness of the reference to the sea situated between Korea and Japan as the "Sea of Japan" (présenté par République populaire démocratique de Corée)	11 b)
E/CONF.91/CRP.38	Standardization of geographical names in Croatia (présenté par la Croatie)	4
E/CONF.91/CRP.39	International romanization standards (présenté par l'Organisation internationale de normalisation)	12 a)
E/CONF.91/CRP.40	Web sites noted in documents of the Seventh United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names (présenté par le Canada)	13

E/CONF.91/CRP.41	Proposed provisional agenda for the eighth Conference (présenté par l'Afrique du Sud)	19
E/CONF.91/CRP.42	Rapport national du Nigéria (présenté par le Nigéria)	4
E/CONF.91/CRP.43	The Nordic Place Names Database (présenté par la Finlande)	13
E/CONF.91/CRP.44	Present status of the standardization of geographical names in Romania (présenté par la Roumanie)	4
E/CONF.91/CRP.45	Informe Nacional de Perú sobre los progresos para la normalización de nombres geográficos (présenté par le Pérou)	4

Annexe V

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président de la Conférence.
3. Questions d'organisation :
 - a) Adoption du Règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Organisation des travaux;
 - e) Pouvoirs des représentants à la Conférence.
4. Rapports des gouvernements sur la situation dans leur pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la septième Conférence.
5. Rapports des divisions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur la situation dans leur division et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la septième Conférence.
6. Réunions et conférences :
 - a) Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques;
 - b) Réunions et programmes divisionnels et interdivisionnels;
 - c) Réunions, conférences et colloques nationaux sur la toponymie;
 - d) Réunions, conférences et colloques internationaux sur la toponymie.
7. Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.
8. Avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale et

internationale des noms géographiques.

9. Normalisation nationale :
 - a) Collecte des noms sur le terrain;
 - b) Traitement des noms dans les services compétents;
 - c) Traitement des noms dans les régions multilingues;
 - d) Structure administrative des organismes nationaux de toponymie;
 - e) Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs.
10. Exonymes.
11. Rapports sur les programmes destinés à faciliter la prononciation des noms.
12. Fichiers de données toponymiques :
 - a) Procédures de collecte des données;
 - b) Éléments de données requis;
 - c) Normes et formats pour le transfert de données toponymiques;
 - d) Systèmes de traitement automatique des données;
 - e) Comptabilité et structure des systèmes;
 - f) Nomenclatures nationales;
 - g) Autres publications.
13. Sites web toponymiques.
14. Terminologie de la normalisation des noms géographiques.
15. Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté :
 - a) Politiques, procédures et coopération;
 - b) Détails communs à deux pays au moins.

16. Systèmes d'écriture :

- a) Romanisation;
- b) Transcription dans un système d'écriture non latin;
- c) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites.

17. Enseignement et pratique en matière de toponymie :

- a) État actuel de l'enseignement et de la pratique;
- b) Stages de formation à la toponymie;
- c) Échanges de conseils et de renseignements;
- d) Échanges de personnel;
- e) Assistance technique;
- f) Coopération avec des organismes nationaux;
- g) Coopération avec des organisations internationales;
- h) Coopération avec des moyens d'information.

18. Noms de pays.

19. Préparatifs de la neuvième Conférence.

20. Adoption du rapport de la Conférence.

21. Adoption des résolutions rédigées durant la Conférence.

22. Clôture de la Conférence.